



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Commune de La Chapelle-Longueville

Département de l'Eure

Diagnostic stratégique et enjeux



PARTIE 1 :

DIAGNOSTIC

PROJET

Sommaire

Contexte réglementaire

- Cadre réglementaire et administratif
- Une compatibilité nécessaire avec les documents supra-communaux
- Organisation de la planification
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Approche spatiale et développement de la commune

- Un territoire entre la vallée de l'Eure et de la Seine
- Un tissu urbain en extension
- Vers une diminution de la consommation spatiale
- Une consommation spatiale tournée vers le secteur économique
- Synthèse des enjeux

Contexte démographique et résidentiel

- Évolution démographique
- Âges
- Ménages et familles
- Catégories socio-professionnelles
- Synthèse des enjeux
- Statut d'occupation des logements
- Typologie des logements
- Mobilités résidentielles
- Rythmes de construction depuis 2010
- Synthèse des enjeux

Contexte immobilier

- Prix de l'immobilier dans l'Eure
- Prix de l'immobilier par villages
- Synthèse des enjeux

Équipements

- Services marchands et non marchands
- Les établissements d'enseignement
- Les établissements de santé
- L'offre sportive et culturelle
- Synthèse des enjeux

Activités, tissu économique et commercial

- Services marchands et non marchands
- Les établissements d'enseignement
- Les établissements de santé
- L'offre sportive et culturelle
- Synthèse des enjeux

Mobilité

- La Chapelle-Longueville, un territoire normand aux portes de l'Île-de-France
- Un réseau routier et ferré développé le long de la Seine
- L'usage de la voiture
- Stationnement
- Transports en commun
- Synthèse des enjeux

Patrimoine bâti

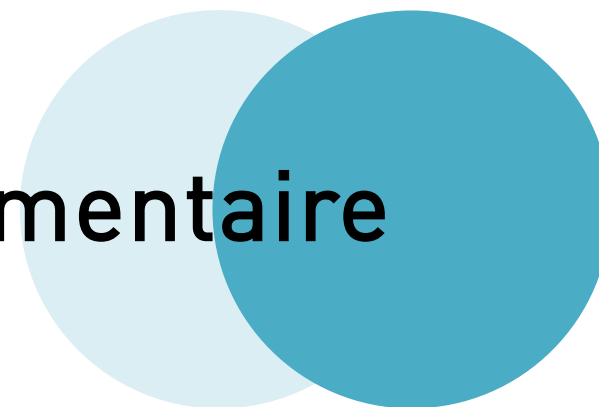
- Patrimoine recensé sur le village de Saint-Just
- Patrimoine recensé sur le village de Saint-Pierre-d'Autils
- Patrimoine recensé sur le village de La Chapelle-Réanville
- Synthèse des enjeux

Environnement (document en annexe)

Diagnostic agricole (document en annexe)

Contexte réglementaire

PROJET



Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)



Loi Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010)



Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (24 mars 2014)



Loi 22 août 2021 Climat & Résilience



Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre l'élaboration de documents de planification mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

«L'urgence écologique» avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espaces et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à **compléter et renforcer les objectifs de développement durable.**

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a été publiée au journal officiel du 26 mars.

La loi Duflo ALUR a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à **permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires**».

Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à **permettre la densification des zones urbanisées et à lutter contre l'étalement urbain.**

Cette loi, adoptée le 22 août 2021, a adapté le Code de l'Urbanisme pour inscrire la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi Climat & Résilience précise les leviers pour lutter contre la consommation foncière et atteindre l'objectif ZAN d'ici 2050.

Cette loi soulève la nécessité de se tourner vers la densification. Le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés ainsi que la renaturation des sols artificialisés sont dorénavant les mots d'ordre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

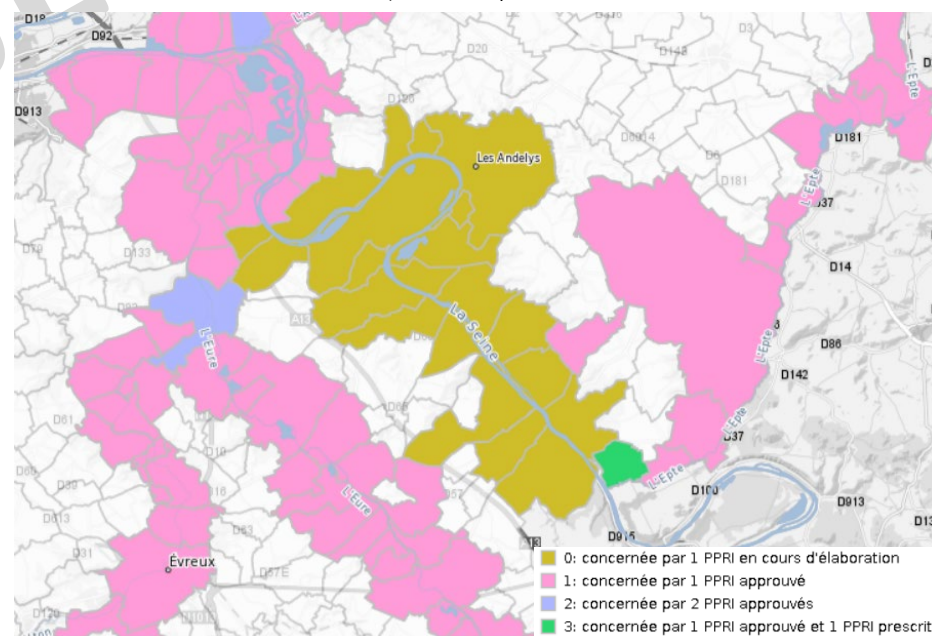
Sans oublier :

- La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF),
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan),
- Les futures lois à venir.

- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET) de la région Normandie approuvé le 2 juillet 2020.
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands adopté le 23 mars 2022.
- Le **Schéma de Cohérence Territoriale** (SCoT) de Seine Normandie Agglomération est en cours d'élaboration.
- Le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) de Seine Normandie Agglomération en cours d'élaboration.
- Un **Plan de Prévention du Risque Inondation** (PPRI) est en cours d'élaboration.



Les communes concernées par un PPRI
DDTM 27 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure)



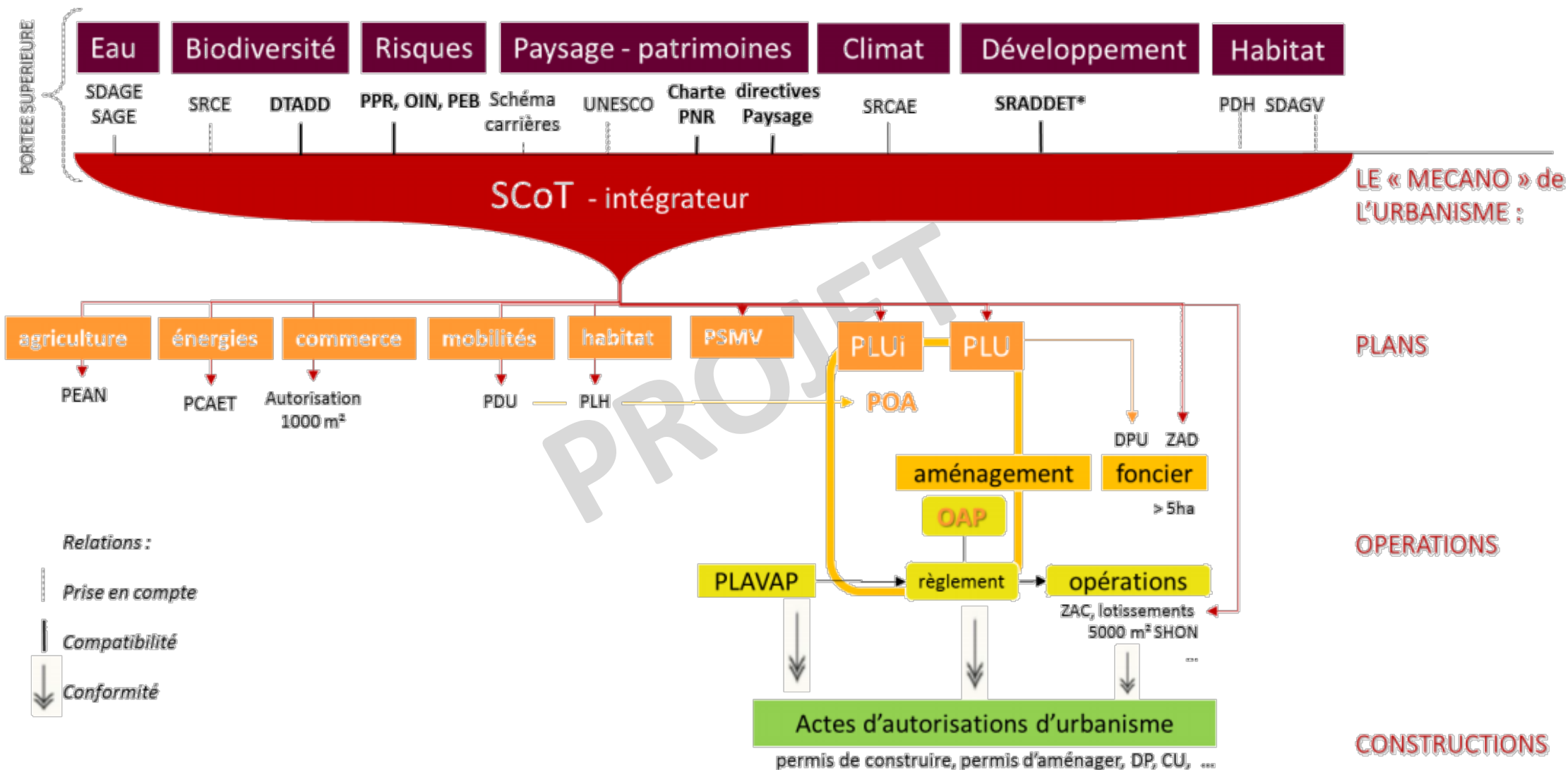
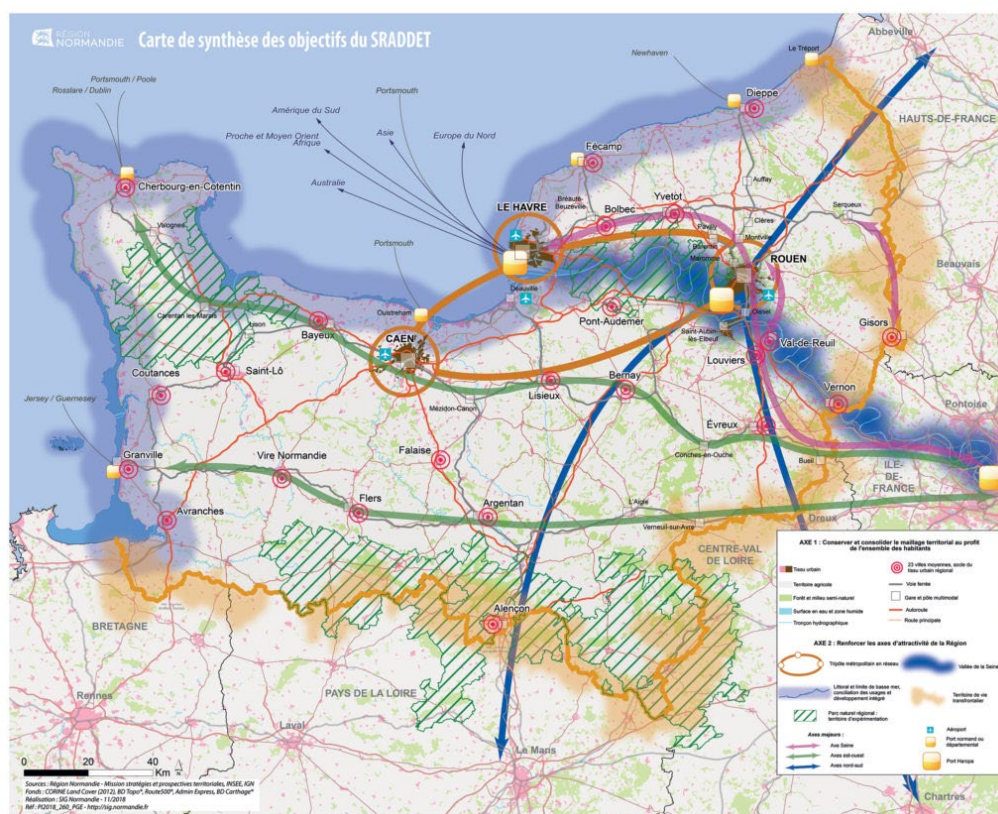


Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la Région Normandie a été approuvé le 2 juillet 2020.



Source : Région Normandie

Principaux objectifs du SRADDET

Objectifs transversaux – Penser l'avenir de la Normandie

- **Dans un environnement en mutation, travailler à un territoire durable** : en anticipant par exemple les effets du vieillissement de la population, en agissant pour réduire les causes du réchauffement climatique et en prévoyant l'adaptation du territoire à ses effets, en limitant l'artificialisation des sols, en protégeant et en intégrant la biodiversité dans l'aménagement du territoire mais aussi en assurant la connexion du territoire pour favoriser son attractivité.
- **Territorialiser certains grands enjeux pour mieux s'adapter à la diversité de la Normandie** : les principales agglomérations normandes de Rouen, Caen et du Havre (favoriser la complémentarité face à la concurrence territoriale), la vallée de la Seine (améliorer la performance du système logistique tout en préservant le paysage et en innovant dans la Transition), le littoral (promouvoir un tourisme durable et protéger les espaces naturels littoraux et les milieux estuariens), interfaces régionales et relations transmanches (valoriser et maintenir les démarches coopératives), parcs naturels régionaux (encourager les collectivités à s'appuyer sur les PNR auxquelles elles appartiennent).

La déclinaison d'objectifs régionaux

- **Consolider la place de carrefour de la Normandie** : en tirant profit d'être au bout du continent pour devenir carrefour du monde, en développant le système économique et logistique normand et en connectant les réseaux normands aux réseaux internationaux.
- **Conforter le maillage équilibré du territoire** : en garantissant l'équilibre des territoires, en développant une approche globale de la « qualité de vie » (ensemble des facteurs qui influencent la perception du bien être), en améliorant le cadre de vie, en adaptant l'habitat, et en améliorant l'offre de mobilité et les conditions d'intermodalité.
- **Créer les conditions du développement durable** : en éduquant au développement durable, en préservant les ressources naturelles et en conciliant les usages, en menant une politique foncière ambitieuse, en réduisant les émissions de GES et en libérant le potentiel d'économie circulaire.
- **Privilégier l'innovation et l'expérimentation.**
- **S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement établis** : en territorialisant l'ambition économique régionale, en valorisant les espaces caractéristiques, en prêtant attention à l'ensemble des milieux, en repensant l'air, le climat et l'énergie à l'échelle normande et en réduisant la production des déchets mais aussi en les valorisant.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et son programme de mesures ont été adoptés le 23 mars 2022.

Le SDAGE planifie la politique de l'eau sur une période de 6 ans. L'objectif du SDAGE est d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin, tandis que le programme de mesures identifie les actions à mettre en place localement par les acteurs de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par le document.

Les grandes orientations du SDAGE :

- Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée ;
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable ;
- Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles ;
- Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique ;
- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

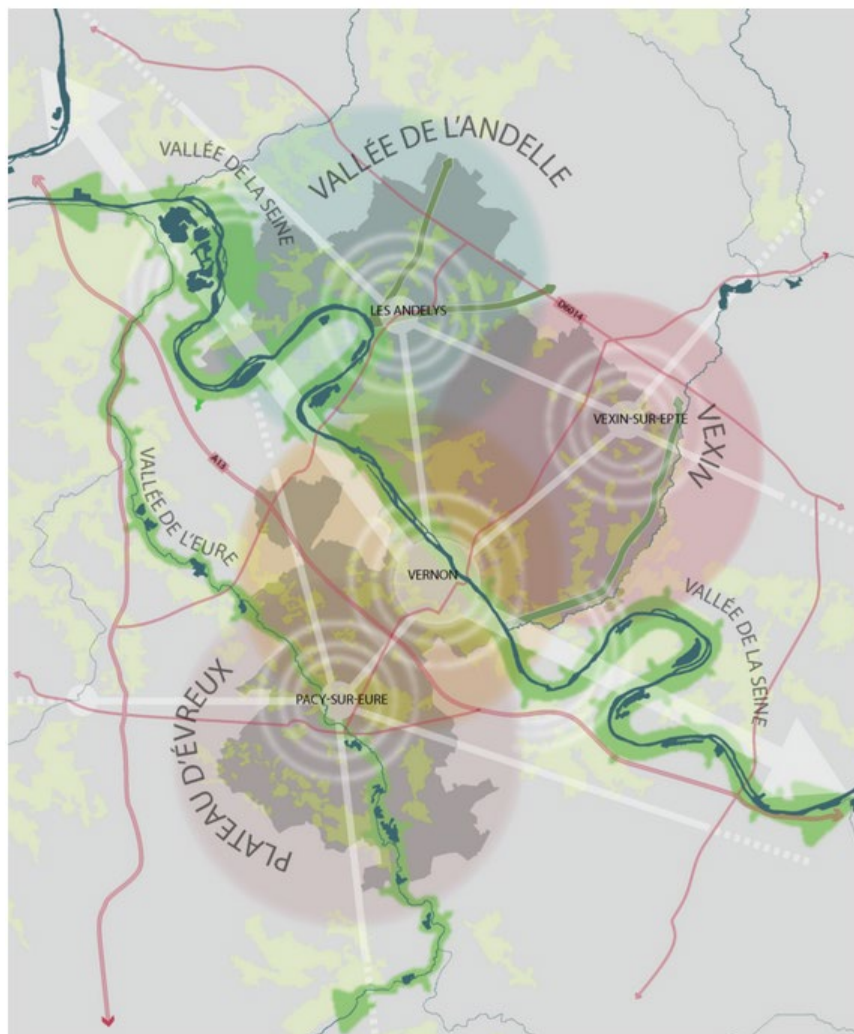
Liste des enjeux auquel le SDAGE doit répondre :

- Manque d'eau accentué par le changement climatique ;
- Dégradation des parties amont des cours d'eau ;
- Artificialisation des cours d'eau (rectification, obstacles à la continuité, artificialisation des berges...) ;
- Destruction des zones humides (marais, tourbières...) ;
- Pollutions des villes et des industries et imperméabilisation des sols ;
- Faire adhérer et participer tous les acteurs à la préservation de l'eau ;
- Pollutions agricoles ;
- Littoral : lieu d'attractivité et réceptacle de toutes les pollutions du bassin depuis son amont.



Source : Carte des unités hydrographiques du bassin de la Seine et des côtiers normands, SDAGE 2022-2027

Schéma des Intentions d'Aménagement



Source : <https://www.sna27.fr/vivre-ici/urbanisme/scot/>

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Seine Normandie Agglomération est en cours d'élaboration. La procédure a débuté en 2019 et l'arrêt du SCoT est prévu en 2023.

Le SCoT définit les grandes orientations de l'aménagement du territoire à long terme. Ainsi, les communes s'accordent sur une vision partagée de l'avenir du territoire jusqu'en 2040.

Quelques informations sur le SCoT de Seine Normandie Agglomération :

- 61 communes sont concernées ;
- 83 000 habitants ;
- 716 km².

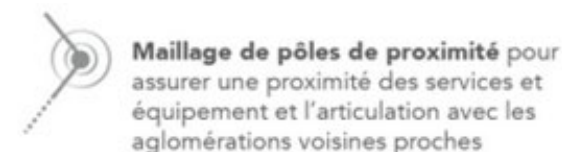
Plusieurs documents ont été rédigés :

- Diagnostic et état initial de l'environnement + Enjeux ;
- Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) débattu en Conseil communautaire le 8 juillet 2021 ;

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est actuellement en cours d'élaboration.

Trois axes stratégiques de développement établis dans le PAS :

1. Cultiver la spécificité rurale normande aux portes de l'Île-de-France ;
2. Activer les moteurs de développement métropolitain au bénéfice de tout le territoire ;
3. Renforcer les complémentarités territoriales sur un espace de vie cohérent et distinctif.



Maillage de pôles de proximité pour assurer une proximité des services et équipement et l'articulation avec les agglomérations voisines proches



Logique des bassins de proximité basée sur les ensembles géographiques -- échelles de coopération avec les territoires



Les vallées: sites majeurs de valorisation paysagère



Vernon: pôle d'appui pour l'inscription dans les échanges métropolitains

Le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) de Seine Normandie Agglomération en cours d'élaboration depuis l'automne 2018.

Seine Normandie Agglomération fait partie des collectivités soumises à l'obligation de réaliser un PCAET. Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est un projet de territoire concernant la transition énergétique. Outil à la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; l'adaptation au changement climatique ; la sobriété énergétique ; la qualité de l'air ; et le développement des énergies renouvelables

Enjeux liés au territoire :

1. Réduire la consommation d'énergie pour limiter l'impact social et environnemental de la hausse du prix de l'énergie ;
2. Augmenter la production d'énergies renouvelables pour rendre le territoire autonome en énergie ;
3. Freiner le processus du réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
4. Améliorer la santé environnementale des habitants, notamment en réduisant les maladies liées à la pollution de l'air et en développant le bien-être alimentaire ;
5. Protéger les ressources en eaux ainsi que les zones naturelles et à dominante naturelles ;
6. Adapter le territoire aux effets du changement climatique pour limiter les impacts sur la population, les activités, la faune et la flore, tout en pérennisant l'emploi local et promouvant un aménagement durable du territoire.

Plusieurs objectifs opérationnels issus de la stratégie territoriale ont été établis. Ils concernent trois grands axes : un Territoire 100% énergies renouvelables en 2040 ; le Plan Alimentaire Territorial ; et Seine Normandie Anim'atrice de son territoire. Au total, on compte 33 actions pour ce PCAET.



Approche spatiale et développement de la commune

PROJET



Un territoire à la confluence d'entités paysagères diversifiées

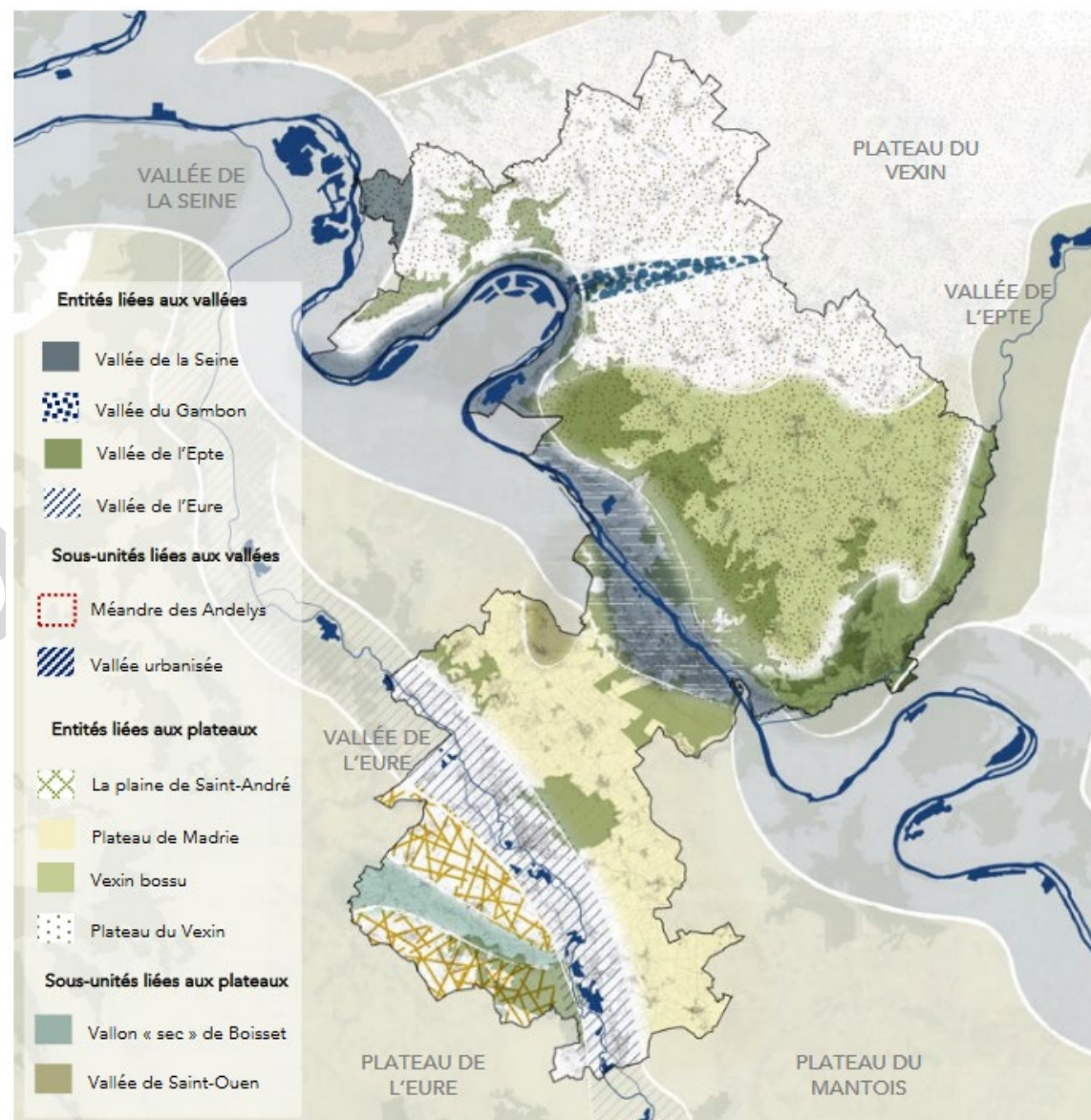
La Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération s'inscrit dans une palette d'ambiances et de paysages liées au relief et à l'eau. Ces paysages se situent au cœur des grands ensembles régionaux : le Vexin, la vallée de la Seine ou encore de l'Eure.

La commune de La Chapelle-Longueville se situe entre la **Vallée de l'Eure** et la **Vallée de la Seine**, au niveau du Plateau de Madrie et d'une partie du Vexin bossu.

Les villages de Saint-Just et Saint-Pierre-d'Autils se situent dans la Vallée de la Seine, près du fleuve. Le village de La Chapelle-Réanville se situe sur le plateau de la Madrie.

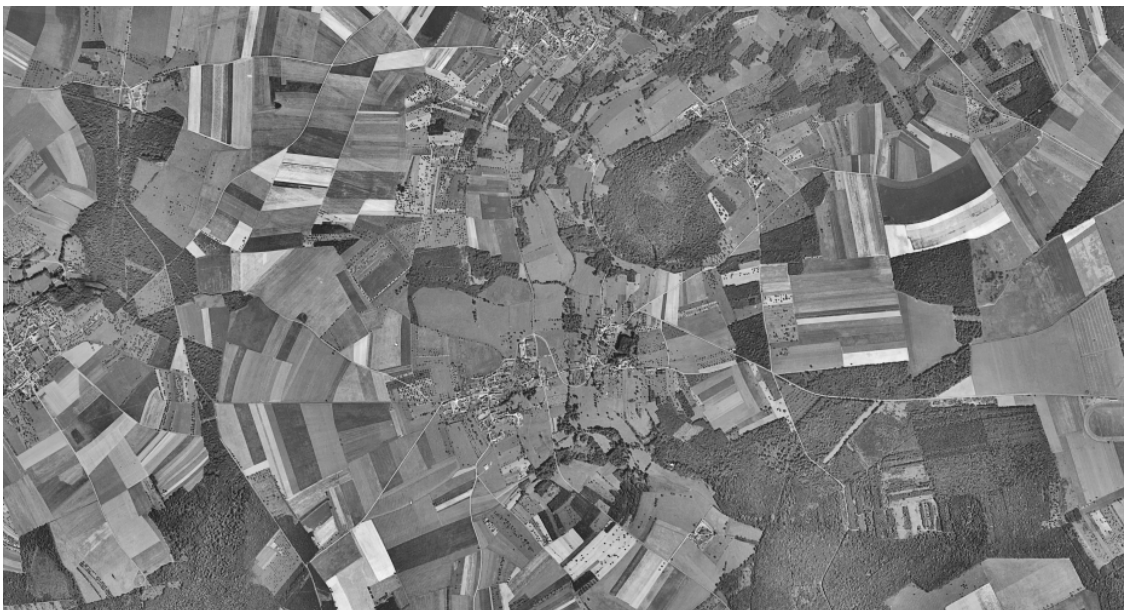


Source : <https://www.lachapellelongueville.fr/>



Source : Elaboration du SCoT, concertation publique, février 2021

Entités paysagères du territoire
Source : Atlas des paysages - Atopia



Le développement du village de la Chapelle-Réanville

Le village de La Chapelle-Réanville, situé sur un plateau, a connu un développement urbain autour des axes principaux historiques.

Le village s'est étendu sur les terres agricoles à l'est pour accueillir une zone pavillonnaire et des activités économiques.

Le hameau du Froc de Launay a également connu un développement mais moindre en comparaison du bourg principal.

Depuis 1950-1965, on remarque la création de l'A13 qui traverse le village.



Source : Photographie aérienne 1950-1965/ Photographie aérienne 2020, Géoportail, Remonter le temps



Source : Photographie aérienne 1950-1965/ Photographie aérienne 2020, Géoportail, Remonter le temps

Le développement des villages de Saint-Just et Saint-Pierre-d'Autils

Les villages de de Saint-Just et Saint-Pierre-d'Autils forment une continuité depuis les 1950-1965. À cette époque, le tissu urbain se concentre autour de quelques axes, notamment l'actuelle départementale D73. On note déjà la présence d'activités au niveau de la Seine, le long de la départementale D6015.

Aujourd'hui, le tissu urbain s'est densifié autour de ces axes de circulation et s'est étendu sur les espaces agricoles. L'artificialisation des terres agricoles est notamment visible pour la zone d'activités le long de la D6015 et en partie située sur la commune de Saint-Marcel. On note également le développement d'une zone d'activité à l'est de Saint-Just, vers La Chapelle-Réanville (actuel CNPP).

Consommation de l'espace

Vers une diminution de la consommation spatiale

Vers une diminution de la consommation spatiale

Entre 2009 et 2021, on observe une consommation de 76 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) soit près de 3,86 % du territoire.

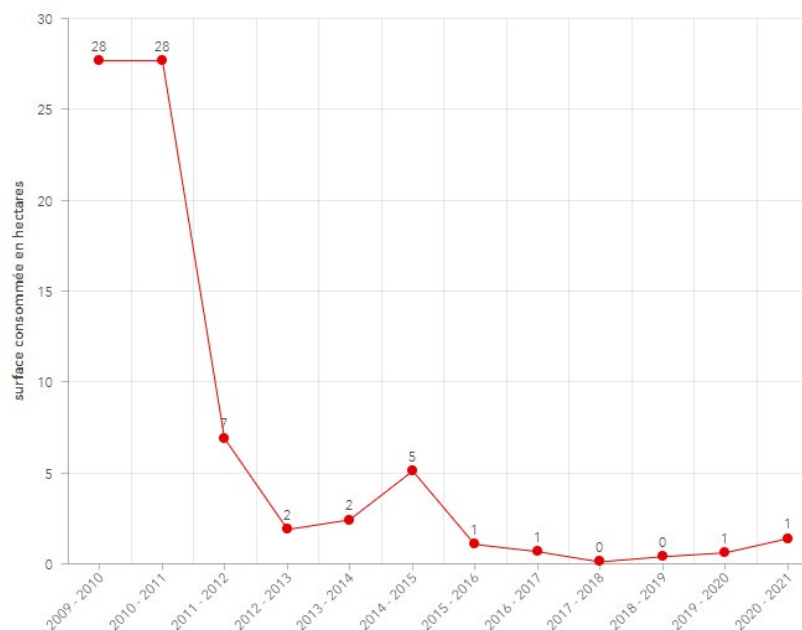
Entre 2013 et 2018, 9 hectares ont été consommés.

La majorité de cette consommation a été à destination des activités économiques (63,7 ha), puis des constructions d'habitat (12,2 hectares).

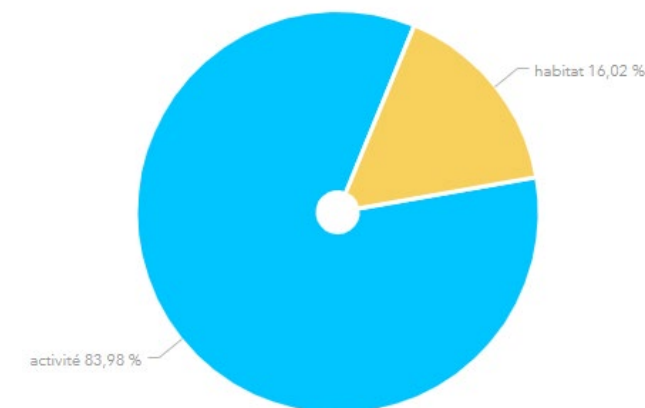
On observe deux pics de consommation :

- En 2015 pour l'habitat avec 5 ha consommés ;
- Et entre 2010 et 2011 pour les activités économiques avec 54 ha consommés.

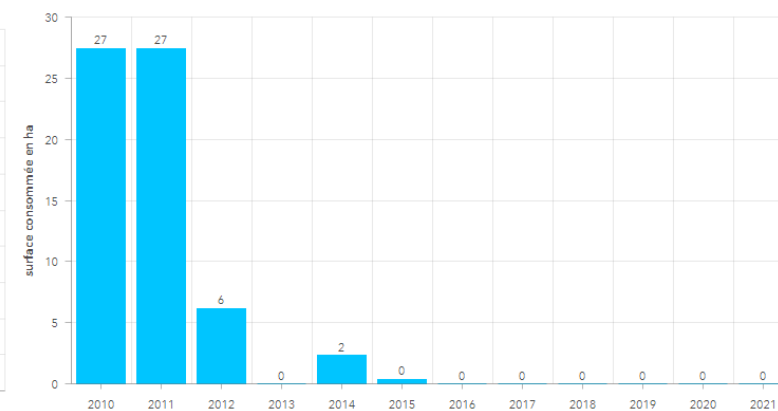
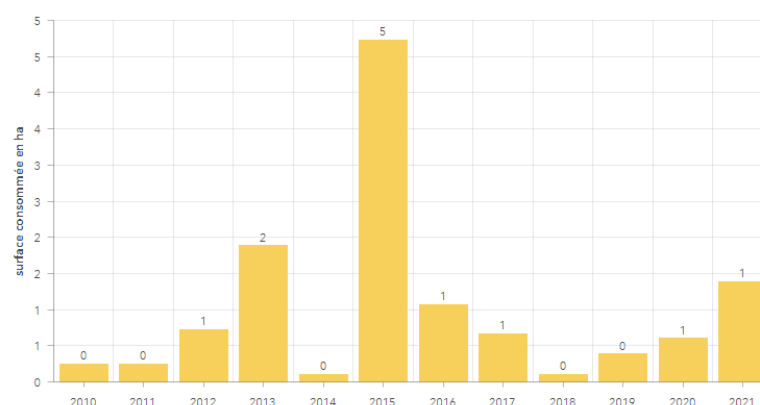
Consommation totale (en ha) entre 2009 et 2021



Consommation d'espaces par destination (en %) entre 2009 et 2021



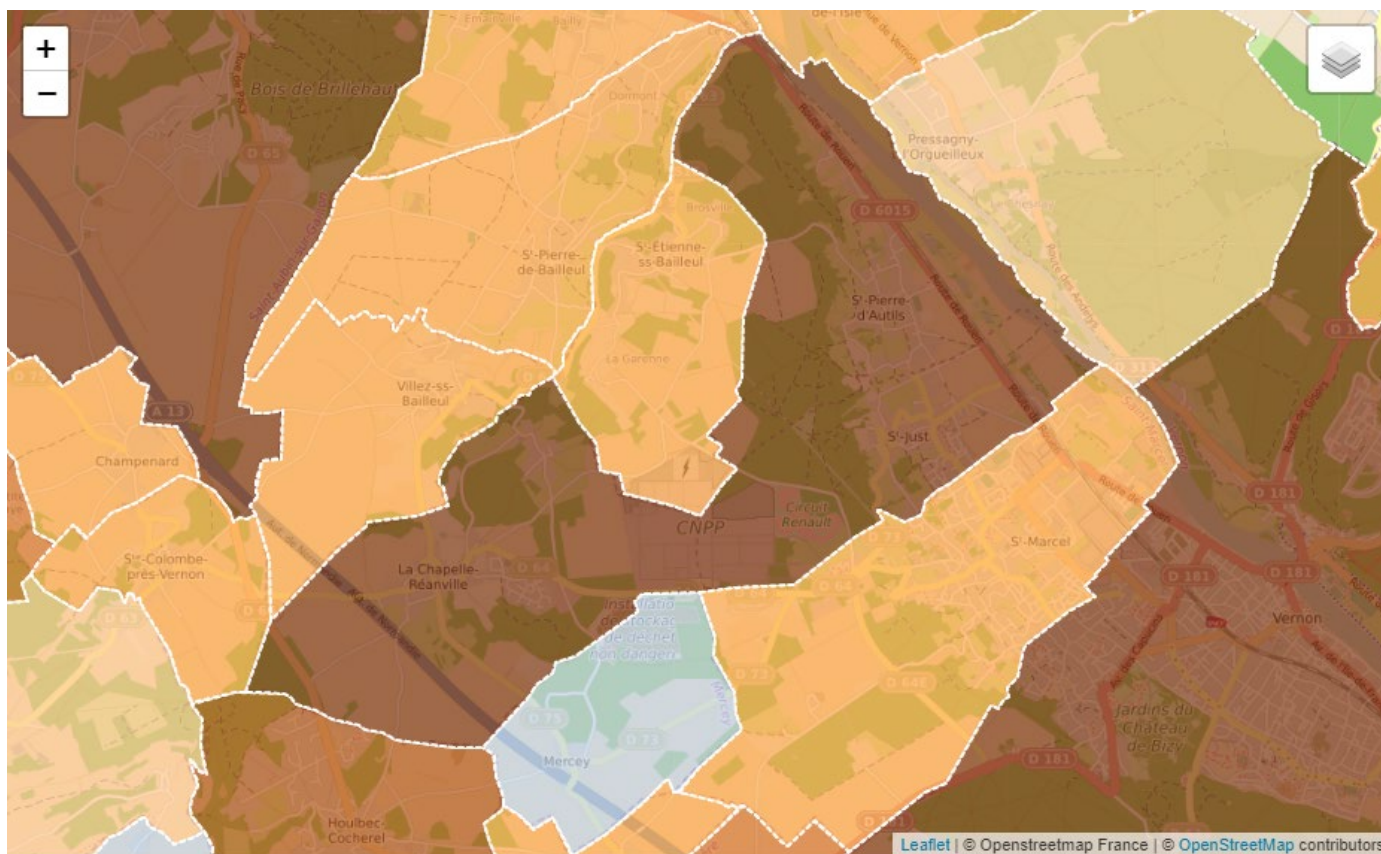
Consommation d'espace NAF (en ha) par destination entre 2009 et 2021 (consommation au 1^{er} janvier de l'année)



Source : CEREMA, L'observatoire de l'artificialisation

Consommation de l'espace

Une consommation spatiale tournée vers le secteur économique



- de 0 à 10 000 m² (entre 0 à 1 ha)
- de 10 000 à 20 000 m² (entre 1 et 2 ha)
- de 20 000 à 50 000 m² (entre 2 et 5 ha)
- de 50 000 à 100 000 m² (entre 5 et 10 ha)
- de 100 000 à 200 000 m² (entre 10 et 20 ha)
- plus de 200 000 m² (plus de 20 ha)

La Chapelle-Longueville

(EPCI CA Seine Normandie Agglomération)

données pour la période 2009-2021

758 712 m²

de **nouvelles** surfaces consommées

soit **3.86 %**

de la surface communale nouvellement consommée

dont 121 522 m²

de surfaces consommées de type **habitat**

dont 637 190 m²

de surfaces consommées de type **activité**

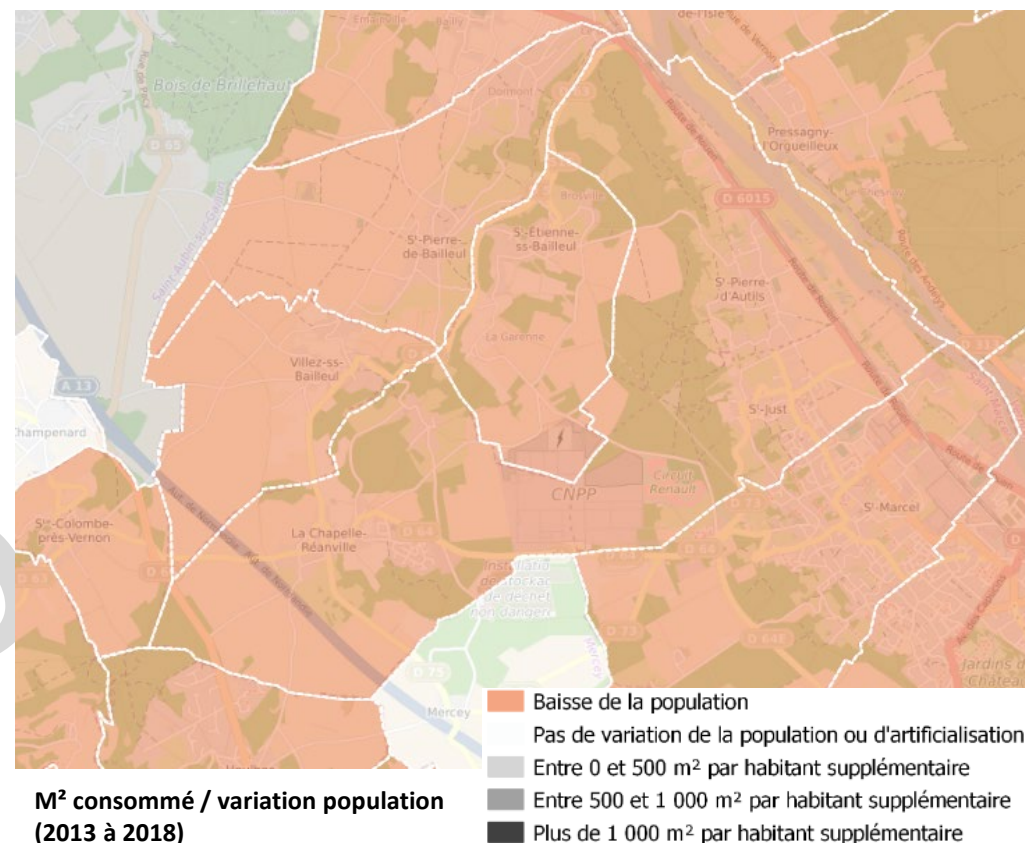
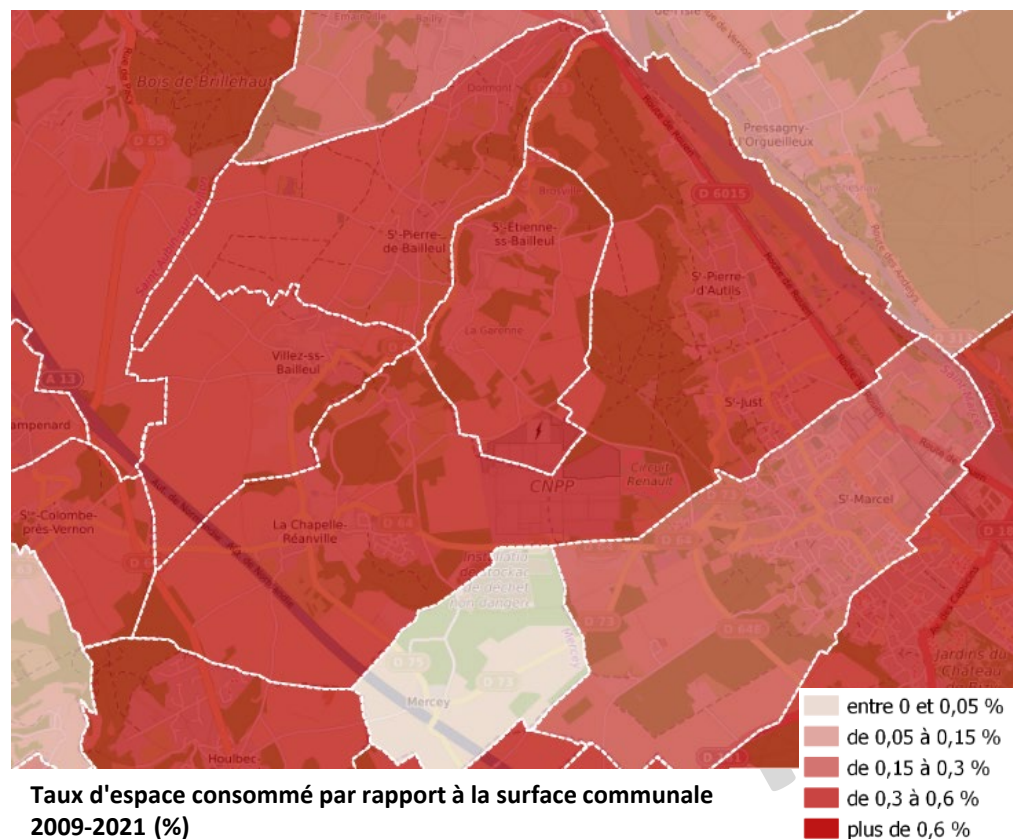
dont 0 m²

de surfaces consommées **mixte**

Source : CEREMA, L'observatoire de l'artificialisation

Consommation de l'espace

Une consommation spatiale tournée vers le secteur économique



Des résultats à mettre en relation avec les dynamiques démographiques

- 3,86% d'espace consommé sur la commune pour la période 2009-2021 ;
- -89 habitants entre 2013 et 2018 ;
- +10 ménages entre 2013 et 2018 ;
- -67 emplois entre 2013 et 2018 ;
- - 1 051,34 m² / habitant supplémentaire entre 2013 et 2018 ;
- 1,5 ménages/ha consommé supplémentaire entre 2013 et 2018 ;
- -6,09 ménages+emplois/ha consommé supplémentaire entre 2013 et 2018.

Source : CEREMA, L'observatoire de l'artificialisation

À venir

PROJET

CONSTATS

La commune de La Chapelle-Longueville se situe entre la Vallée de l'Eure et la Vallée de la Seine, au niveau du Plateau de Madrie et d'une partie du Vexin bossu.

Les trois villages qui composent la commune se sont développés le long des différents axes de circulation.

Entre 2009 et 2021, la commune a consommé 76 hectares d'espaces NAF, soit près de 3,86% de son territoire.

L'artificialisation des sols est à principalement à destination d'activités économiques.

Entre 2013 et 2018, la commune a perdu des habitants et des emplois.

ENJEUX

Favoriser l'urbanisation de la commune au sein de la tâche urbaine existante.

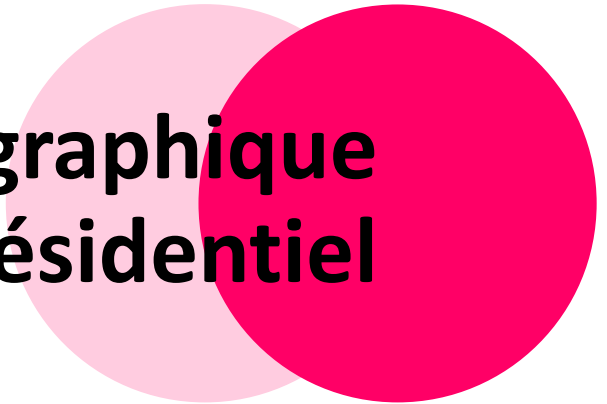
Se tourner vers la densification plutôt que l'artificialisation des terres agricoles, en évitant la sur-densification.

Engager une rénovation urbaine et une réhabilitation de certaines zones d'habitation pour accueillir de nouveaux habitants.

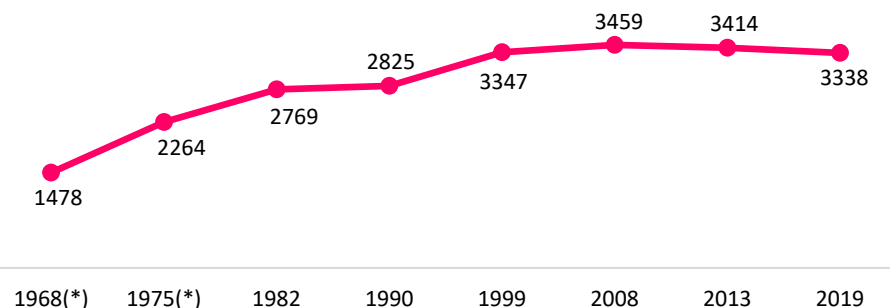
PROJET

Contexte démographique et résidentiel

PROJET



Evolution de la population entre 1968 et 2019

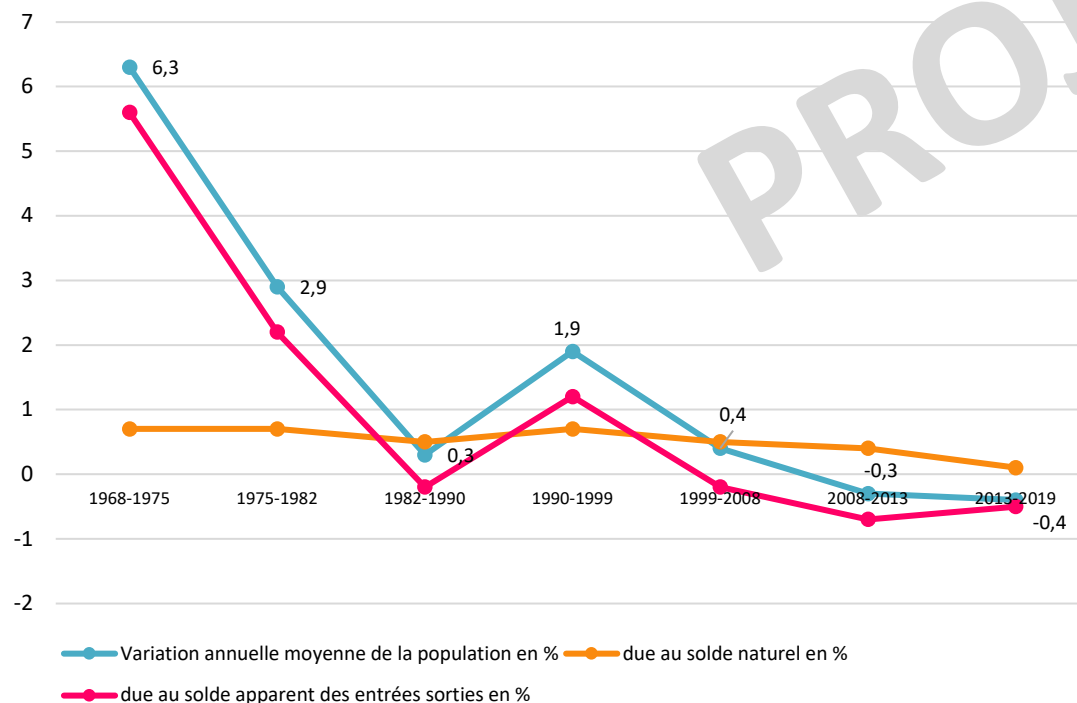


(*) 1967 et 1974 pour les DOM

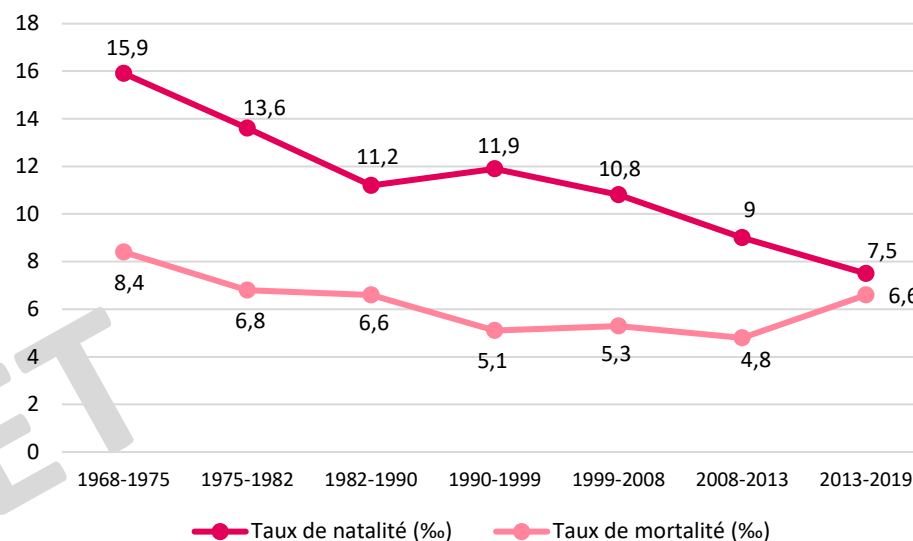
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Taux d'évolution annuel de la population de 1968 à 2019 en %



Indicateurs démographiques depuis 1968



Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.

Une population en légère décroissance depuis 2008

Entre 1968 et 2008, la population de La Chapelle-Longueville a augmenté, passant de 1 478 habitants à 3 459 habitants (la population a plus que doublé). Depuis 2008, la population est en baisse (-121 habitants). Ainsi, on compte 3 338 habitants en 2019.

Cette baisse de la population s'explique par :

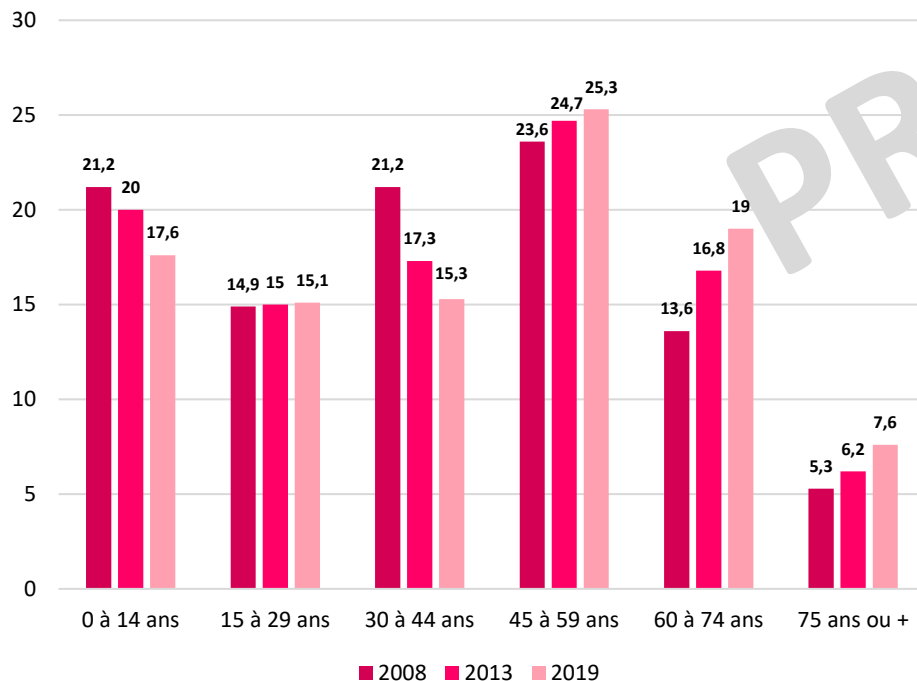
- Une baisse de la natalité depuis 1968 :
- Une baisse de la mortalité jusqu'en 2008-2013, puis en hausse entre 2013 et 2019 ;
- Un solde migratoire en baisse et aujourd'hui négatif (-0,4% entre 2013 et 2019).

Une population vieillissante

L'évolution des différentes classes d'âges sur la période 2008-2019 de La Chapelle-Longueville traduit une tendance au vieillissement de la population :

- Baisse de la part des 0-14 ans, passant de 21,1% en 2008 à 17,6% en 2019 ;
- Baisse importante de la part des 30-44 ans, passant de 21,2% en 2008 à 15,3% en 2019 ;
- Hausse de la part des 45-59 ans, passant de 23,6% en 2008 à 25,3% en 2019 ;
- Hausse importante des 60 ans et plus, passant de 5,3% en 2008 à 7,6% en 2019.

Evolution de la population par tranche d'âge en entre 2013 et 2019

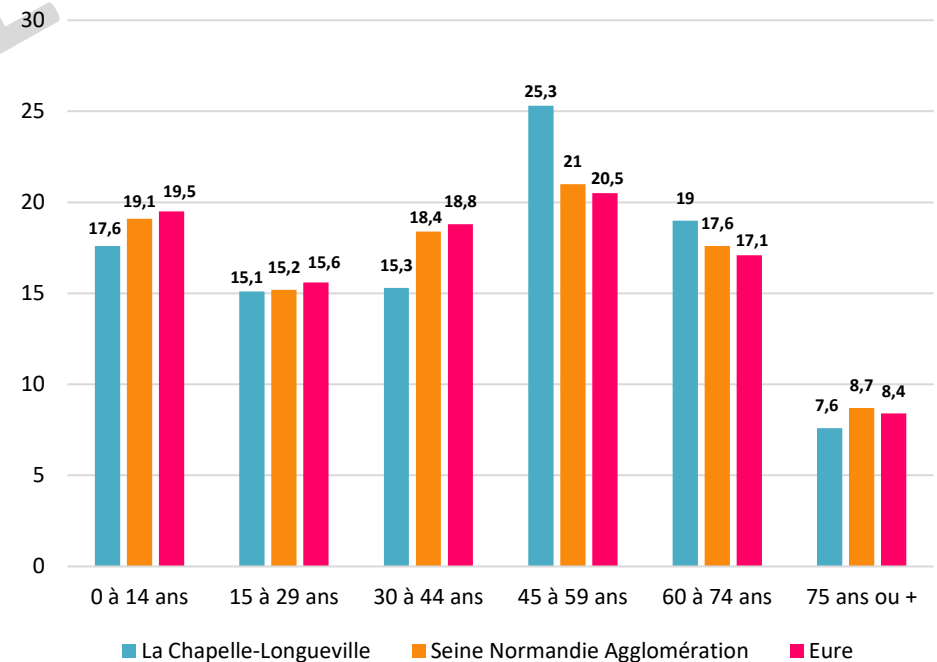


L'indice de vieillissement de la commune, à savoir le nombre de personne de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans augmente entre 2008 et 2018 :

- La Chapelle-Longueville : 77 personnes en 2018 contre 45 personnes en 2008 ;
- Seine Normandie Agglomération : 77 personnes en 2018 contre 53 personnes en 2008 ;
- Eure : 74 personnes en 2018 contre 55 personnes en 2008.

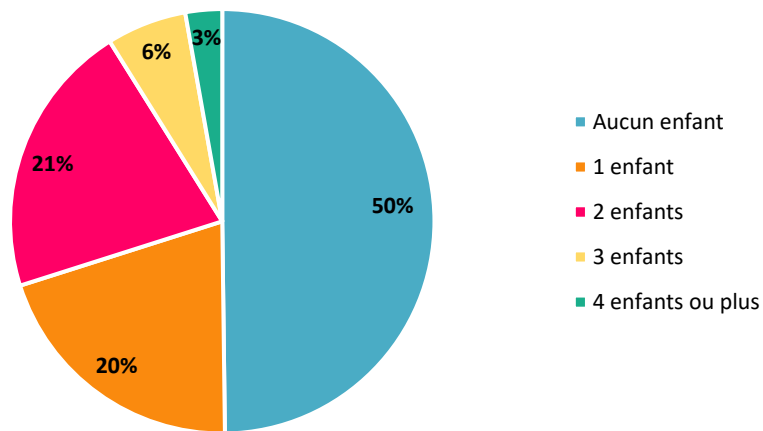
Ces chiffres sont confirmés par la population par tranches d'âges en 2019. En effet, le département de l'Eure a une part plus importante de 0-14 ans, de 15-29 ans et de 30-44 ans que la commune de La Chapelle-Longueville. Inversement, La Chapelle-Longueville a une part plus importante de 45-59 ans et de 60-74 ans.

Population par tranches d'âges en 2019 (%)

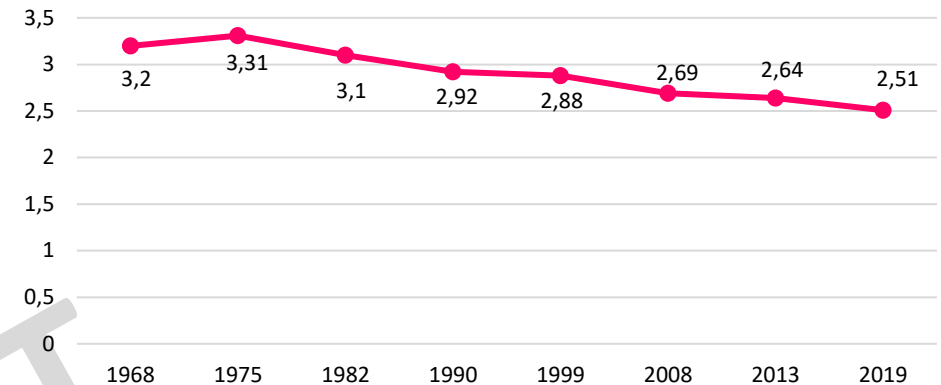


Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2019 (en %)

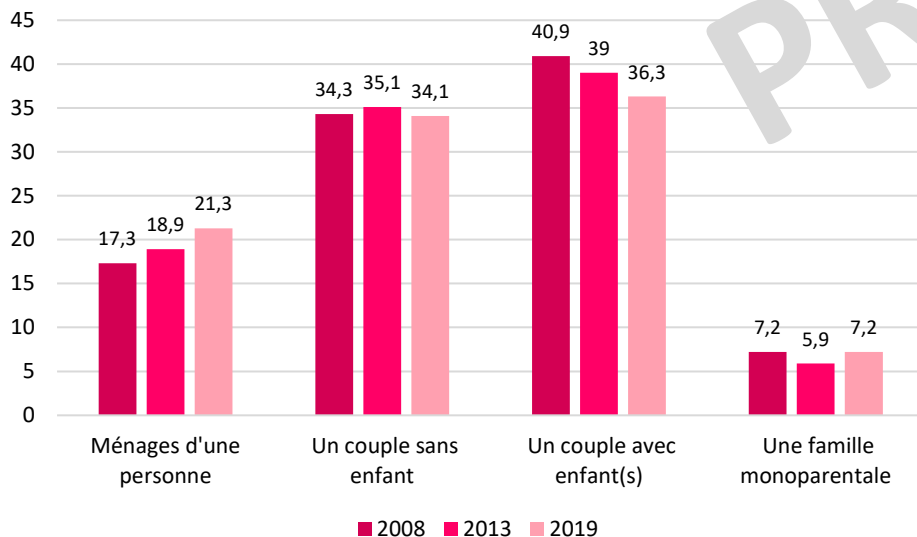


Evolution de la taille des ménages depuis 1968



Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Evolution de la composition des ménages (%)



Des ménages qui rétrécissent sur la commune

Les ménages de La Chapelle-Longueville se composent en moyenne de 2,51 personnes en 2019. Depuis 1968, la taille des ménages a tendance à baisser, passant de 3,2 personnes à 2,64 en 2013.

Les ménages sont en grande partie composés de couple avec enfant(s) (plus de 36,3% en 2019), puis de couple sans enfant (34,1%), des ménages d'une seule personne (21,3%), et enfin de famille monoparentale (7,2%). Les couples avec et sans enfant sont en baisse depuis 2008, notamment ceux avec enfant(s).

Parmi les familles, 50% d'entre elles n'ont aucun enfant, 21% ont deux enfants et 20% ont 1 enfant.

Ces configurations familiales sont les signes d'un vieillissement de la population : rétrécissement des ménages et augmentation du nombre de personnes seules.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Ménages fiscaux de l'année 2019

	La Chapelle-Longueville	Seine Normandie Agglomération	Eure	Normandie
Nombre de ménages fiscaux	1 329	34 450	248 333	1 438 006
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 501	82 374	586 829	3 208 287
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en €)	24 500	22 480	21 790	21 380
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	70	62,3	58	54,8

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

Un niveau de vie élevé

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), aussi appelé « niveau de vie », correspond au revenu disponible par « équivalent adulte ». Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible. La médiane du revenu disponible par UC est de 24 000€ à La Chapelle-Longueville.

En comparaison avec les autres échelons territoriaux, les habitants de La Chapelle-Longueville ont un niveau de vie supérieur à celui des habitants de Seine Normandie Agglomération, de l'Eure, et même de la Normandie.

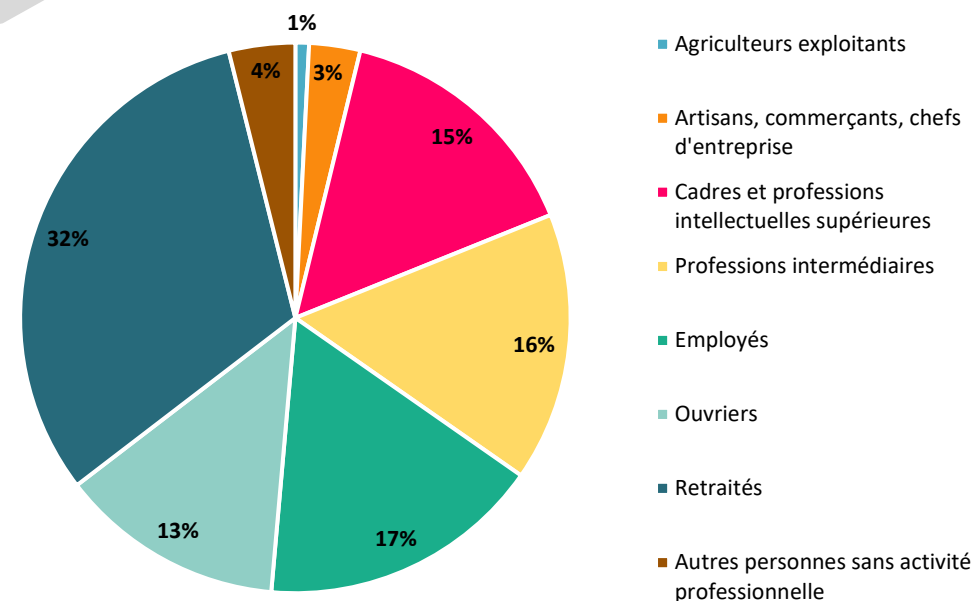
La part des ménages fiscaux imposés est également plus élevée à La Chapelle-Longueville que sur les autres échelons : 70% de ménages fiscaux imposés, contre 62,3 pour Seine Normandie Agglomération, 58 pour l'Eure et 54,8 pour la Normandie.

Une majorité de retraité parmi les ménages de la commune

En 2019, 32% des ménages ont pour personne de référence un retraité.

À la suite, nous retrouvons les ménages avec un employé comme personne référente, puis une profession intermédiaire, un cadre ou profession intellectuelle supérieure, et également ouvrier.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019



Sources : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

CONSTATS

Une population communale en légère baisse depuis 2008.

Une variation de la population en baisse : baisse de la natalité et solde migratoire aujourd'hui négatif.

Une population vieillissante sur le territoire de La Chapelle-Longueville, au même titre que la CA Seine Normandie Agglomération.

Des configurations familiales en évolution qui sont les signes d'un vieillissement de la population : rétrécissement des ménages et augmentation des personnes seules.

La moitié des familles du territoire n'a aucun enfant.

Une population avec un niveau de vie élevé par rapport aux autres échelons territoriaux.

ENJEUX

Reprise de la croissance démographique :

Par l'accueil de nouvelles populations sur le territoire.

Encadrement de l'arrivée de nouvelles populations :

Par la définition d'une stratégie d'orientation des types de logements à implanter en fonction de la population à attirer ;

En veillant à une offre d'équipements et services adéquats avec la population à attirer ;

En s'assurant des capacités d'accueil des structures de loisirs et des établissements scolaires.

Maintien des familles sur le territoire communal :

Par le renforcement de l'attractivité du territoire et la préservation du cadre de vie ;

Par la diversification des typologies de logements afin de répondre au vieillissement de la population, à ses revenus et au développement des parcours résidentiels.

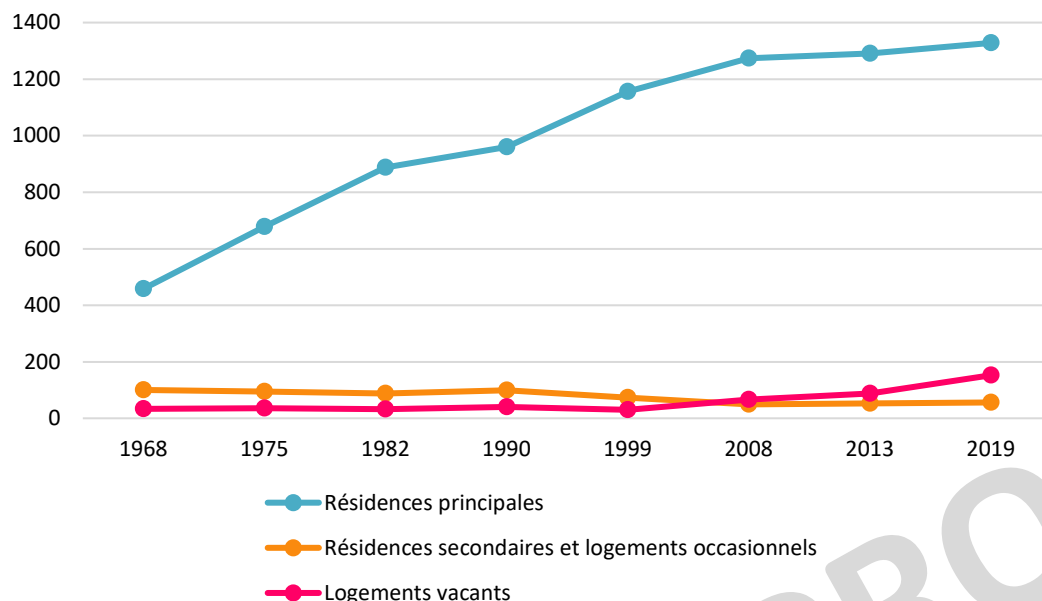
Adaptation au vieillissement de la population :

En s'assurant d'une bonne qualité de vie des personnes âgées (inclusion sociale, cadre de vie, mobilité, équipements et services, etc...) ;

En garantissant une capacité d'accueil suffisante pour les personnes âgées dans des structures dédiées.

PROJET

Evolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968



Une majorité de résidences principales dans une commune sujette à l'augmentation de la vacance

Le nombre de résidences principales a fortement augmenté depuis 1968, passant de 459 à 1 328 en 2019. Les résidences principales occupent une part conséquente des logements sur le territoire.

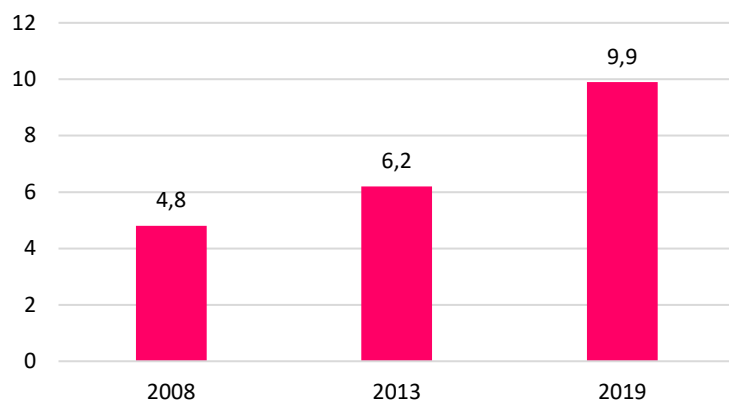
En 2019, les résidences principales représentent 86,4% des logements. Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent 3,6% des logements. Enfin, les logements vacants atteignent 9,9% du parc. La part des logements vacants a plus que doublé entre 2008 et 2019.

Des propriétaires majoritaires et de longue date sur le territoire

La part des propriétaires est plus importante que celle des locataires en 2019, 74,2% de propriétaires contre 23,9% de locataires, dont 12,1% dans le parc social.

Sur une ancienneté moyenne d'emménagement de 19,2 ans, les propriétaires et les locataires du parc social sont les occupants les plus anciens : 20,9 ans pour les propriétaires et 19,6 ans pour les locataires du parc social.

Part des logements vacants entre 2008 et 2019 (en %)

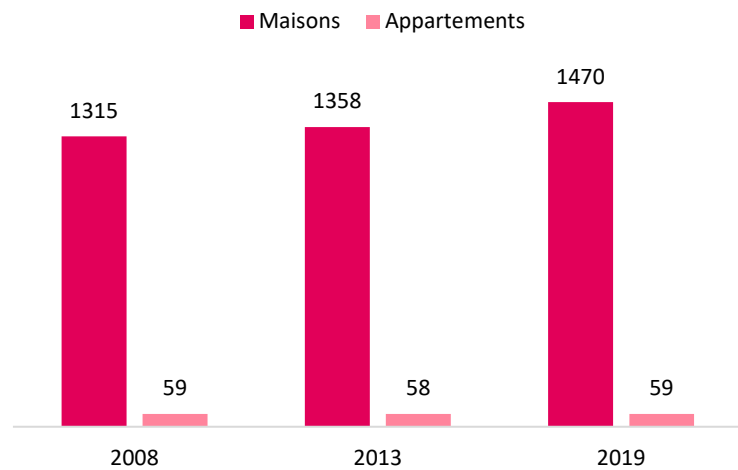


Sources des graphiques : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Statut d'occupation des résidences principales depuis 2008

	2008		2013		2019		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	1 274	100	1 291	100	1 328	100	3 331	19,2
Propriétaire	890	69,9	911	70,5	986	74,2	2 481	20,9
Locataire	362	28,4	346	26,8	318	23,9	795	14,3
dont d'un logement HLM loué vide	0	0	0	0	160	12,1	438	19,6
Logé gratuitement	22	1,7	35	2,7	24	1,8	55	17,6

Evolution du nombre de logements selon le type de biens



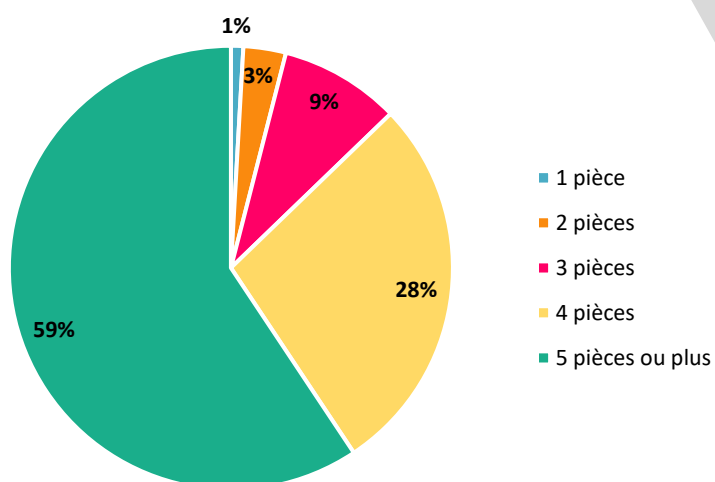
Une part importante de logements individuels de grande taille

Sur la commune de La Chapelle-Longueville, la plupart des logements sont des maisons. Entre 2008 et 2019, le nombre de maisons a augmenté de 155 biens. Depuis 2008, le nombre d'appartements est stable (59 biens).

En 2019, la commune dispose d'une grande majorité de logements de très grande taille. Ils sont 59% à disposer de 5 pièces ou plus et 28% à disposer de 4 pièces.

Seulement 4% des logements sont des T1 ou T2. Les studios et petits logements sont sous-représentés sur le territoire.

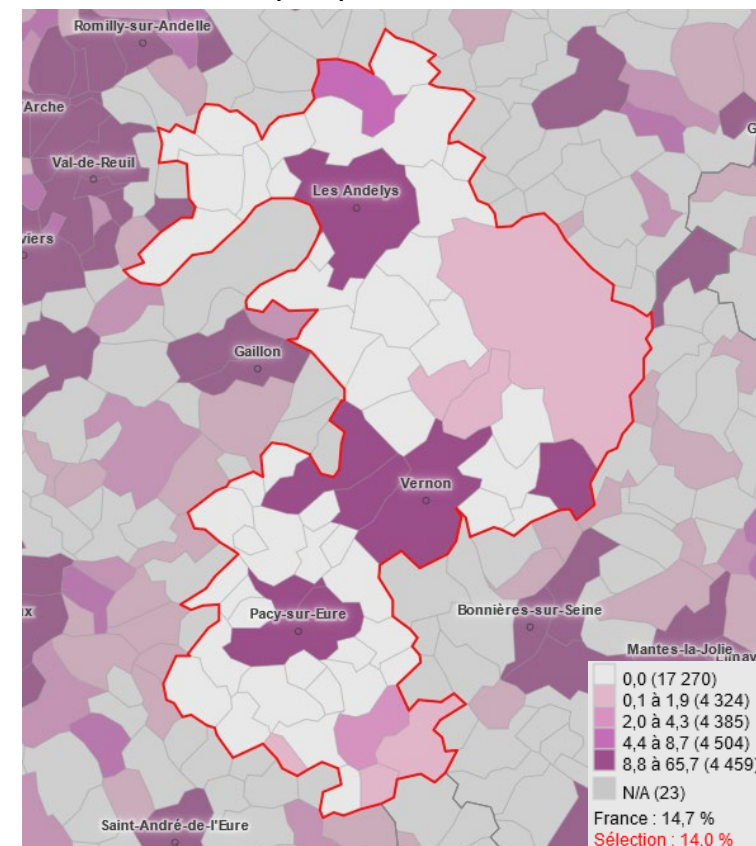
Résidences principales selon le nombre de pièces en 2019 (en%)



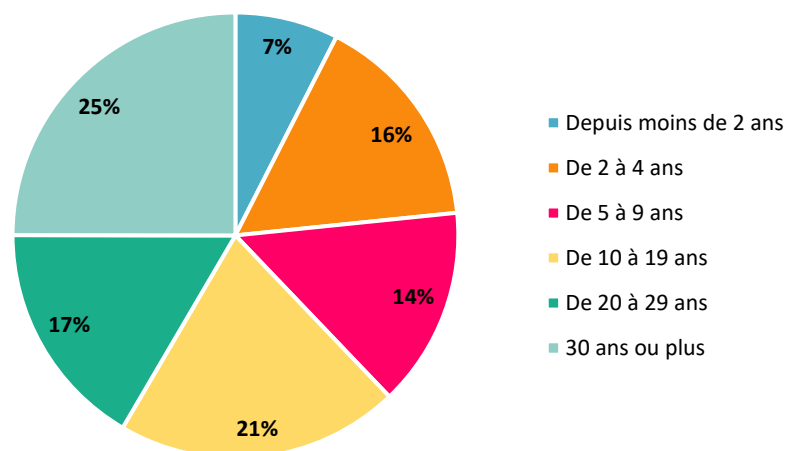
Des résidences principales HLM bien représentées sur le territoire

12,1% des résidences principales sont des HLM louées vides en 2018. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne intercommunale de 14% mais il se situe dans les plus élevés.

Part de résidences principales HLM louées vides en % en 2018



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



Une ancienneté d'emménagement des ménages plutôt homogène

En 2019, l'ancienneté d'emménagement des ménages de la commune est assez uniforme. Notons que seulement 7% des ménages ont une ancienneté de moins de 2 ans et 25% des ménages sont sur la commune depuis 30 ans ou plus.

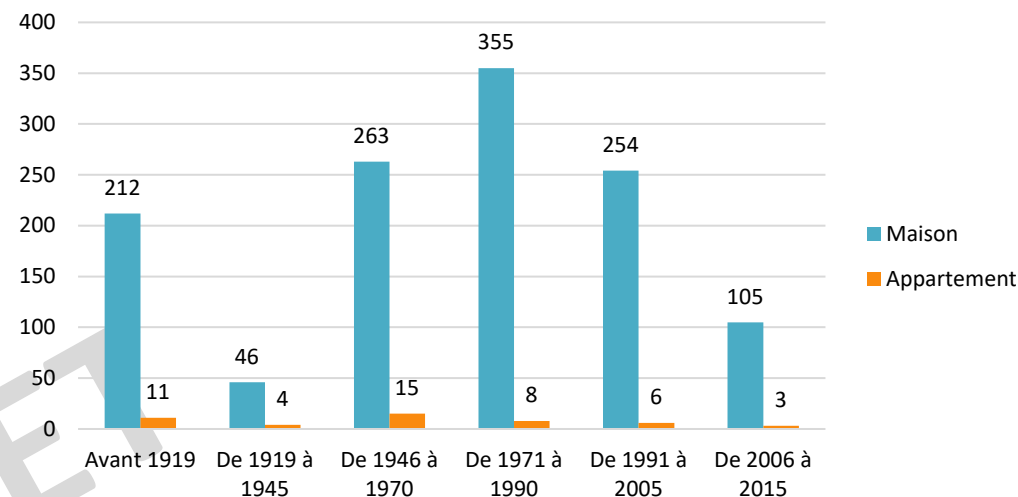
Plusieurs grandes périodes d'achèvement des résidences principales

En termes de période d'achèvement des résidences principales, on remarque que toutes les périodes ont construit, notamment des maisons (pic à 355 maisons entre 1971 et 1990).

Notons que 70,3% des résidences principales ont été achevées entre 1946 et 2005 :

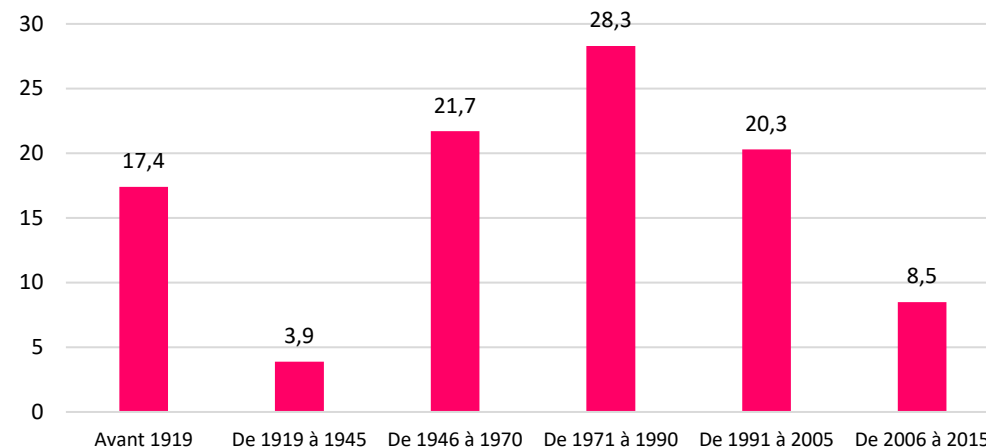
- 21,7% des résidences principales réalisées entre 1946 et 1970 ;
- 28,3% des résidences principales construites entre 1971 et 1990 ;
- Et 20,3% des résidences principales construites entre 1991 et 2005.

Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement

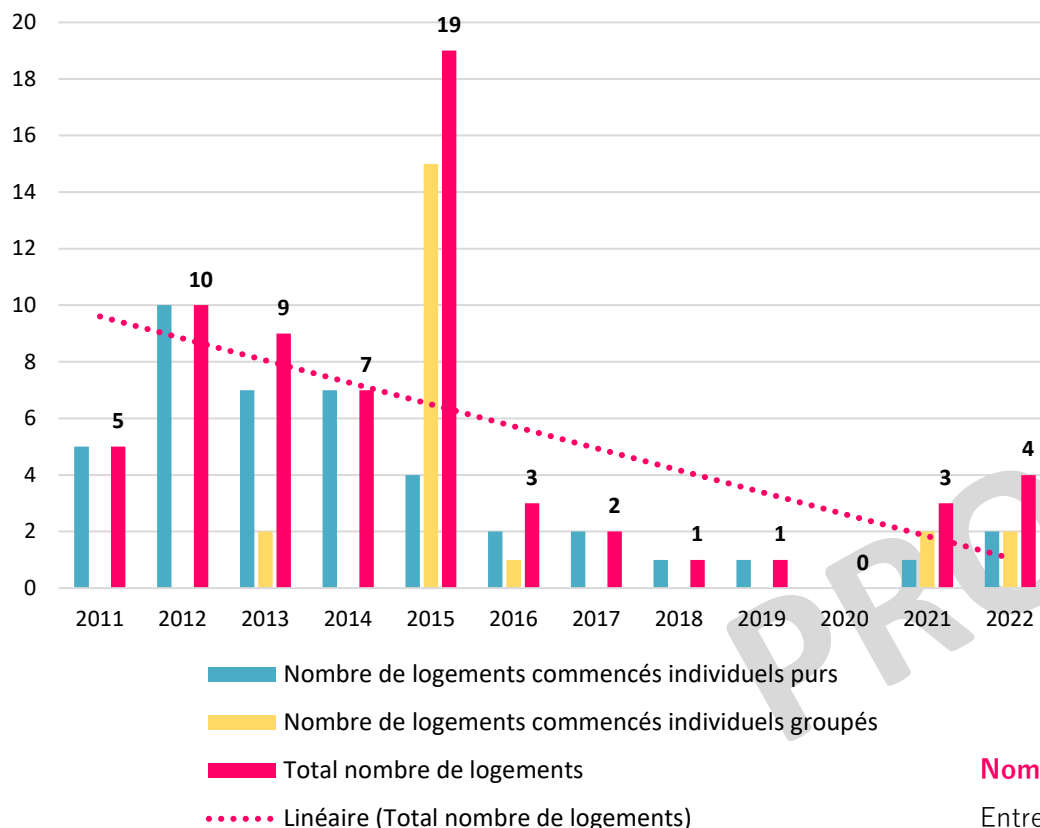


Résidences principales construites avant 2016.
Source des graphiques : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Part des résidences principales selon la période d'achèvement (%)



Nombre de logements commencés par type entre 2011 et 2022



Périodes	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Nombre de logements commencés en résidence	Total nombre de logements
2011	5	0	0	0	5
2012	10	0	0	0	10
2013	7	2	0	0	9
2014	7	0	0	0	7
2015	4	15	0	0	19
2016	2	1	0	0	3
2017	2	0	0	0	2
2018	1	0	0	0	1
2019	1	0	0	0	1
2020	0	0	0	0	0
2021	1	2	0	0	3
2022	2	2	0	0	4
Total	42	22	0	0	64

Nombre total de constructions réalisées sur la période 2011-2022

Entre 2011 et 2022, la commune de La Chapelle-Longueville a construit :

- 42 logements individuels purs ;
- 22 logements individuels groupés ;
- Un total de 64 logements.

Depuis 2011, le nombre de constructions de logements est plutôt bas et en baisse, comme en témoigne la courbe de tendance. La commune construit principalement des logements individuels purs. On observe un pic de construction en 2015 avec 19 logements construits.

CONSTATS

Parmi les résidences principales, on observe majoritairement des logements individuels, avec un pic de 355 maisons entre 1971 et 1990.

Une grande majorité de logements individuels de grande taille sont présents sur le territoire.

Des studios et des petits logements sous représentés sur la commune.

Une majorité de propriétaires et de locataires dans le parc social de longue date.

Un parc social très légèrement inférieur à celui de la CA Seine Normandie Agglomération (12,1% des logements pour la commune, contre 14% pour la CA).

Depuis 2008, le nombre de logements vacants a doublé. En 2019, la part des logements vacants est de 9,9%.

La typologie d'habitat dominante à La Chapelle-Longueville est l'habitat individuel pur.

ENJEUX

Favoriser les parcours résidentiels des habitants, notamment en constituant un parc de logements tourné vers les studios et les petits logements.

Accroître les possibilités de parcours résidentiels des personnes âgées sur la commune.

Proposer une offre attractive de logements pour répondre aux besoins des familles constituées et des jeunes ménages décohabitant et/ou souhaitant rester ou revenir sur le territoire après leurs études.

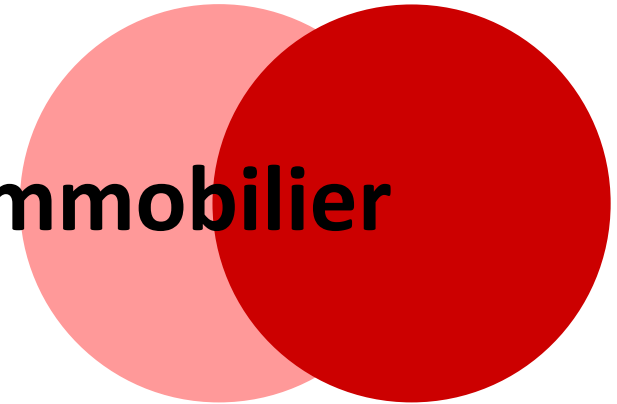
Diversifier l'offre de logements sur le territoire.

Réhabiliter et adapter le logement en centre-ville pour lutter contre la vacance.

Identifier de nouvelles potentialités foncières dans l'enveloppe urbaine existante sans toutefois surdensifier.

Contexte immobilier

PROJET



Un prix élevé pour le département

La commune de La Chapelle-Longueville se situe aux portes de l'Île-de-France, à proximité de Vernon en Normandie. Pour ces communes proches de la région francilienne, le prix de l'immobilier est élevé (voire très élevé) par rapport au reste du département de l'Eure.

Dans le département de l'Eure, le prix moyen au m² est de 1 740€ pour un appartement et 1 946€ pour une maison.

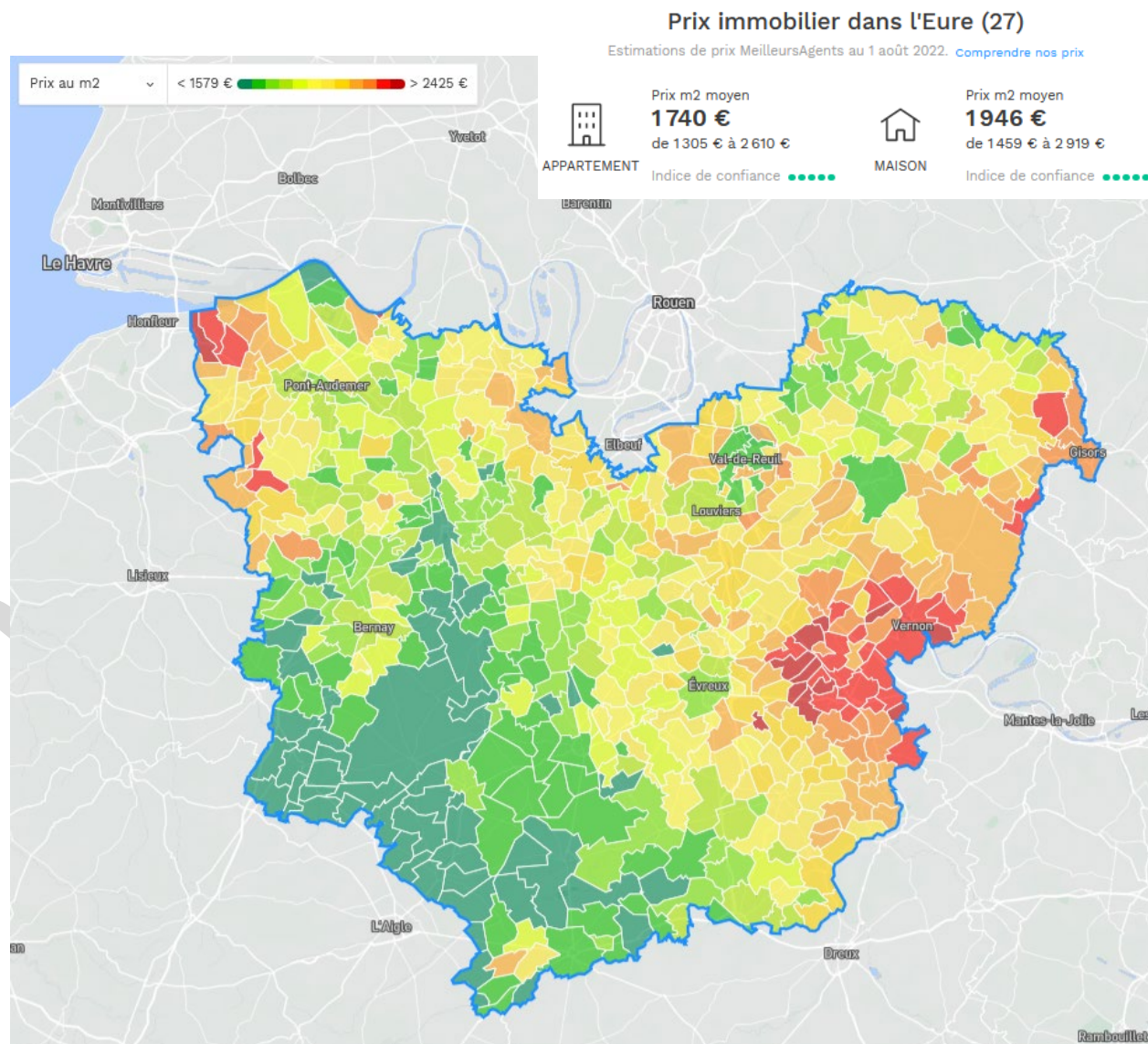
En 10 ans, le marché de l'immobilier de l'Eure a connu des baisses et des hausses. Il y a encore deux ans, le marché connaissait une hausse de +8,4%. Aujourd'hui, le marché est en légère baisse comme le montre le graphie ci-dessous.

Évolution du prix de l'immobilier dans l'Eure

1 mois	3 mois	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
- 0.5%	- 1.5%	+ 3.6%	+ 8.4%	+ 12.1%	- 3.1%



Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)



Source : Estimations MeilleursAgents au 01/08/22

Une offre immobilière peu accessible

La commune de La Chapelle-Longueville dispose d'une offre immobilière peu diversifiée et un prix de l'immobilier élevé pour le département.

En fonction des villages, les prix de l'immobilier ne sont pas les mêmes. Le village de Saint-Just connaît les prix les plus élevés avec un m² moyen de 1 959€ pour l'achat d'un appartement et 2 550€ pour l'achat d'une maison. Ces prix s'expliquent notamment par la proximité du village avec Saint-Marcel (nombreux services et équipements) et Vernon (présence d'une gare). Le village de Saint-Pierre-d'Autils connaît également un prix élevé également avec un m² moyen de 1 924€ pour l'achat d'un appartement et 2 376€ pour l'achat d'une maison. Le village de La Chapelle-Réanville connaît un prix de l'immobilier moins élevé avec un m² moyen pour l'achat d'une maison à 2 225€. Ce village se situe un plateau, il est plus éloigné des lieux de services, commerces et équipements.

Prix immobilier à Saint-Just (27950)

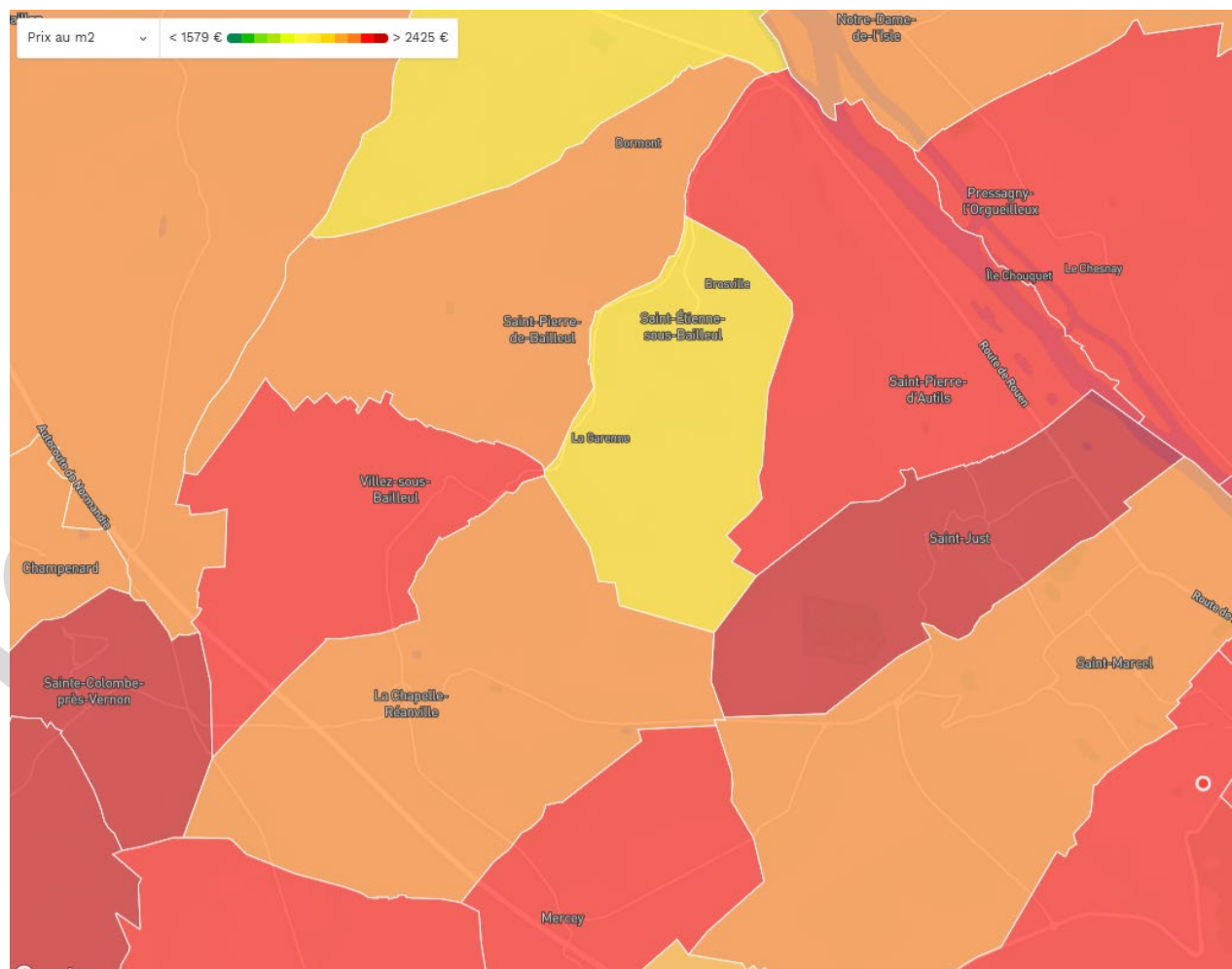
Estimations de prix MeilleursAgents au 1 août 2022. [Comprendre nos prix](#)

 Prix m2 moyen 1 959 € de 1 251 € à 2 532 € Indice de confiance ●●●●●	 Prix m2 moyen 2 550 € de 1 629 € à 3 295 € Indice de confiance ●●●●●
APPARTEMENT	MAISON

Prix immobilier à Saint-Pierre-d'Autils (27950)

Estimations de prix MeilleursAgents au 1 août 2022. [Comprendre nos prix](#)

 Prix m2 moyen 1 924 € de 1 443 € à 2 215 € Indice de confiance ●●●●●	 Prix m2 moyen 2 376 € de 1 782 € à 2 735 € Indice de confiance ●●●●●
APPARTEMENT	MAISON



Prix immobilier à la Chapelle-Réanville (27950)

Estimations de prix MeilleursAgents au 1 août 2022. [Comprendre nos prix](#)

 Prix m2 moyen 2 225 € de 1 451 € à 3 130 € Indice de confiance ●●●●●
MAISON

Source : Estimations MeilleursAgents au 01/08/22

CONSTATS

Un prix de l'immobilier élevé pour le département de l'Eure qui s'explique par sa proximité avec Vernon (et sa gare) et la région Île-de-France.

Un prix de l'immobilier différent en fonction des villages.

Une offre immobilière peu diversifiée sur la commune.

Un parcours résidentiel limité par le prix de l'immobilier pour certains habitants.

Un marché de l'immobilier dans l'Eure qui connaît une légère baisse.

ENJEUX

Garantir les parcours résidentiels pour tous les habitants de la commune, et notamment les jeunes et les personnes âgées.

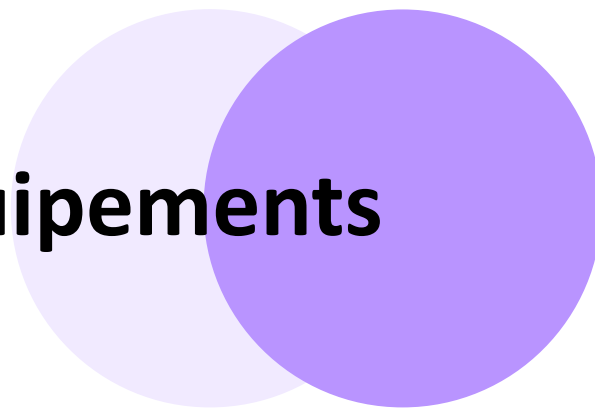
Éviter la concurrence entre le parc neuf et le parc ancien en renforçant les objectifs de mobilisation du parc existant et favoriser la rénovation énergétique des habitations.

Diversifier l'offre de logements par une augmentation de l'offre locative permettant des premières installations sur le territoire.

PROJET

PROJET

Les équipements



Des services présents le long des axes principaux de circulation

La commune de La Chapelle-Longueville dispose de plusieurs services marchands et non marchands. Ainsi, la base de données de l'INSEE (BP) recense en 2020 :

- 1 agence postale ;
- 1 école de conduite ;
- 4 coiffeurs ;
- 1 vétérinaire ;
- 2 restaurants ;
- 4 agences immobilières ;
- 6 instituts de beauté ;
- Plusieurs artisans issus du bâtiment (électricien, peintre, plombier, menuisier, maçon, etc) et de l'automobile.

Ces services se concentrent le long des axes principaux.

Le taux de services aux particuliers est de 10,2 pour 1 000 habitants en 2021, contre 16,6 à l'échelle de Seine Normandie Agglomération et 17,4 en France. Les habitants ont accès à de nombreux services au sein de l'intercommunalité, notamment à Saint-Marcel, Vernon et Mercey (pour les communes les plus proches).



Source : Insee BPE 2020. Réalisation : VE2A 2022

Des établissements scolaires du premier degré

La Chapelle-Longueville accueille trois écoles élémentaires ou primaires sur son territoire :

- Ecole Louis Aragon à La Chapelle-Réanville ;
- Ecole Nina Simone à Saint-Pierre d'Autils ;
- Ecole Thomas Pesquet à Saint-Just.

Les trois écoles proposent un service de restauration pour les élèves.

La commune accueille également une formation continue au niveau du CNPP.

Pour la suite de la scolarité, les élèves sont dirigés vers les établissements d'enseignements de premier et second cycle des communes alentours :

- Le collège Léonard de Vinci se situe à Saint-Marcel (limitrophe avec le village de Saint-Just). C'est le collège de secteur ;
- Les élèves des villages de Saint-Pierre d'Autils sont ensuite dirigés vers le lycée André Malraux à Gaillon ;
- Et les élèves des villages de Saint-Just et La Chapelle-Réanville sont dirigés vers le lycée Dumézil à Vernon.

La commune ne dispose pas de services tournés vers la petite-enfance. Des crèches sont présentes à Saint-Marcel par exemple.



Source : Insee BPE 2020. Réalisation : VE2A 2022

Une offre de soins de proximité et de première nécessité

La commune dispose d'une offre de soins très limitée sur son territoire.

En effet, on trouve seulement deux fonctions paramédicales et une fonction médicale.

La BPE recense en 2020 :

- Un médecin généraliste ;
- Un infirmier ;
- Un masseur kinésithérapeute ;
- Un diététicien.

En 2021, le taux d'équipements et services de santé à La Chapelle-Longueville est de 1,8 pour 1 000 habitants, contre 5,4 pour Seine Normandie Agglomération et 8 en France.

Si la commune de La Chapelle-Longueville dispose d'un faible taux d'équipements de santé, les communes voisines ont une importante offre de soins. C'est notamment le cas à Saint-Marcel et Vernon. En 2020, L'Observatoire des territoires dénombre 6 médecins généralistes libéraux à Saint-Marcel et 19 à Vernon.



Source : Insee BPE 2020. Réalisation : VE2A 2022

Une offre d'équipements conséquente

L'offre culturelle est plutôt limitée sur le territoire de La Chapelle-Longueville. La commune dispose d'une bibliothèque située au niveau du village de La Chapelle-Réanville.

Néanmoins, la commune recense un important patrimoine local, notamment un jardin remarquable.

Deux salles non spécialisées, type salles des fêtes, sont présentes sur le territoire (Saint-Just et La Chapelle-Réanville).

Au niveau de l'offre en équipements sportifs, la BPE recense en 2020 :

- 1 boulodrome ;
- 1 terrain de tennis ;
- 2 plateaux et terrain de jeux extérieurs ;
- 1 boucle de randonnée.

Cette offre d'équipements manque de diversité mais répond aux premiers besoins de la population. Le taux d'équipement de sport et de loisir est de 2,41 pour 1 000 habitants en 2021 à La Chapelle-Longueville (contre 2,93 en France). De nombreux enfants de la commune pratiquent une activité sportive et de loisir sur la commune de Saint-Marcel (taux d'équipement de 4,27 pour 1 000 habitants en 2021).



Source : Insee BPE 2020. Réalisation : VE2A 2022

CONSTATS

La commune dispose de plusieurs services marchands et non-marchands localisés le long des axes de circulation. L'offre reste limitée.

Trois écoles sont recensées sur le territoire communal : une école par village.

Les équipements de santé sont trop peu nombreux sur le territoire.

L'offre d'équipement sportif est restreinte et peu diversifiée.

La commune dispose de très peu d'équipements culturels.

Le taux d'équipements de La Chapelle-Longueville est de 16,8 pour 1 000 habitants en 2021, contre 31,5 pour Seine Normandie Agglomération. En comparaison, le taux d'équipements moyen en France est de 35,8 pour 1 000 habitants.

La commune de La Chapelle-Longueville se situe à proximité de la commune de Saint-Marcel qui dispose de nombreux services et équipements sur son territoire. Le taux d'équipements de Saint-Marcel est de 52,9 pour 1 000 habitants. Ainsi, les habitants de La Chapelle-Longueville ont accès à des services et équipements à proximité de leur lieu de vie.

La commune a pour projet la rénovation des stades.

ENJEUX

Répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements et de services :

En renforçant l'offre d'équipements et de services de proximité ;

En faisant la promotion de l'offre existante ;

En maintenant les professionnels de santé sur le territoire et en accueillant de nouveaux professionnels de santé.

Maintien du cadre de vie de la commune :

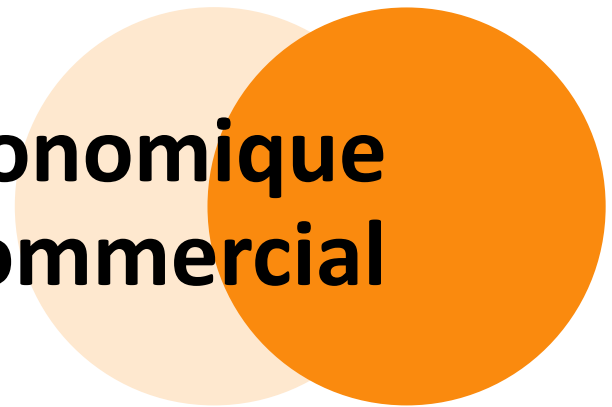
Par le développement de nouveaux équipements culturels et de loisirs sur le territoire ;

En renforçant l'offre d'équipements sportifs participant à l'attractivité du territoire ;

En offrant aux habitants une offre d'équipements culturels diversifiée, notamment pour les jeunes et les personnes âgées.

Activités, tissu économique et commercial

PROJET



Une faible concentration de l'emploi sur la commune

La commune de La Chapelle-Longueville compte 390 emplois sur son territoire en 2019. Ce chiffre est plutôt stable depuis 2008 malgré une très légère baisse. Au sein de la commune, ils sont 1 452 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone. Cette donnée est en baisse depuis 2008, passant de 1 550 actifs à 1 484 en 2013.

Depuis 2008, l'indicateur de concentration de l'emploi est légèrement en hausse sur la commune de La Chapelle-Longueville, passant de 25,8 à 26,8 en 2019. Cet indicateur reste faible. L'indicateur montre qu'il y a 26,8 emplois pour 100 actifs, et donc qu'il y a plus d'actifs sur le territoire que d'emplois disponibles.

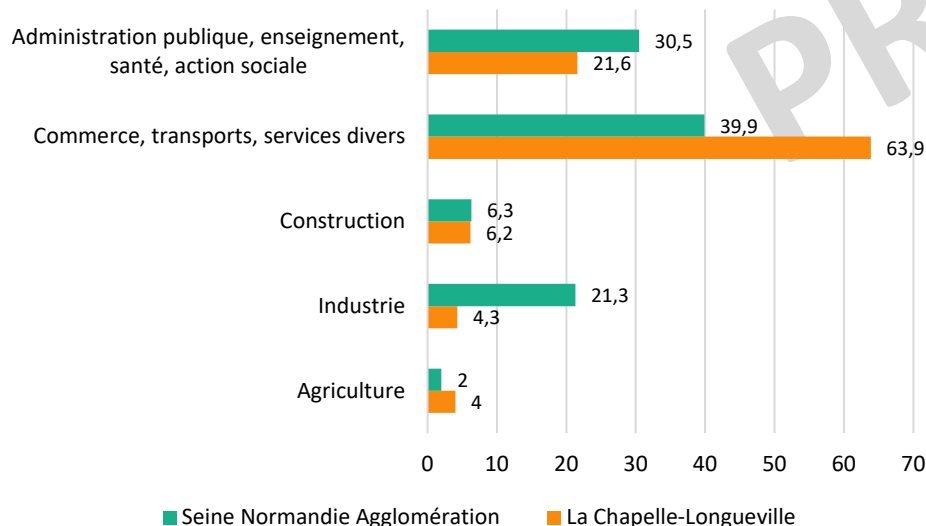
Le taux d'activité parmi les 15 ans ou plus est également en baisse sur La Chapelle-Longueville, passant de 61% en 2008 à 58,9% en 2019. On observe une hausse entre 2008 et 2013.

Evolution de l'emploi et de l'activité

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	399	379	390
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 550	1 484	1 452
Indicateur de concentration d'emploi	25,8	25,6	26,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	61	61,8	58,9

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Emplois selon le secteur d'activité en 2019 (en %)



Le secteur tertiaire bien représenté sur le territoire communal

Sur La Chapelle-Longueville, l'économie du territoire est principalement portée par l'activité tertiaire. Les emplois sont principalement tournés vers le commerce, les transports et les services divers à 63,9% et vers l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale à 21,6%.

Les secteurs secondaire et primaire sont peu représentés sur le territoire :

- 6,2% des emplois sont issus de la construction ;
- 4,3% des emplois sont issus de l'industrie ;
- 4% des emplois appartiennent au secteur de l'agriculture.

Au niveau de l'intercommunalité Seine Normandie Agglomération, l'économie du territoire est portée par le secteur tertiaire en premier lieu.

- 39,9% des emplois sont issus du commerce, des transports et services;
- 30,5% des emplois sont issus de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Le secteur secondaire est également bien représenté sur l'agglomération avec 21,3% des emplois issus de l'industrie et 6,3% des emplois appartenant au domaine de la construction. Enfin, on retrouve le secteur primaire avec l'agriculture (2% des emplois).

Sources : Insee, RP2019, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Activités, tissu économique et commercial

Activité de la population de 15 à 64 ans

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
Ensemble	2 271	2 178	2 094
Actifs en %	72,8	76,8	76,7
Actifs ayant un emploi en %	67,9	67,5	68,7
Chômeurs en %	4,9	9,3	8
Inactifs en %	27,2	23,2	23,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,6	9,5	9,5
Retraités ou préretraités en %	9,2	7,8	7,6
Autres inactifs en %	7,4	5,9	6,2

Un territoire marqué par une part élevée d'actifs ayant un emploi

En 2019, parmi les 2 094 personnes âgées de 15 à 64 ans, on dénombre : 76,7% d'actifs et 23,3% d'inactifs. Parmi les actifs, 68,7% sont des actifs ayant un emploi et 8% sont des chômeurs. Parmi les inactifs, on retrouve 9,5% d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, 7,6% de retraités ou préretraités, et 6,2% d'autres inactifs.

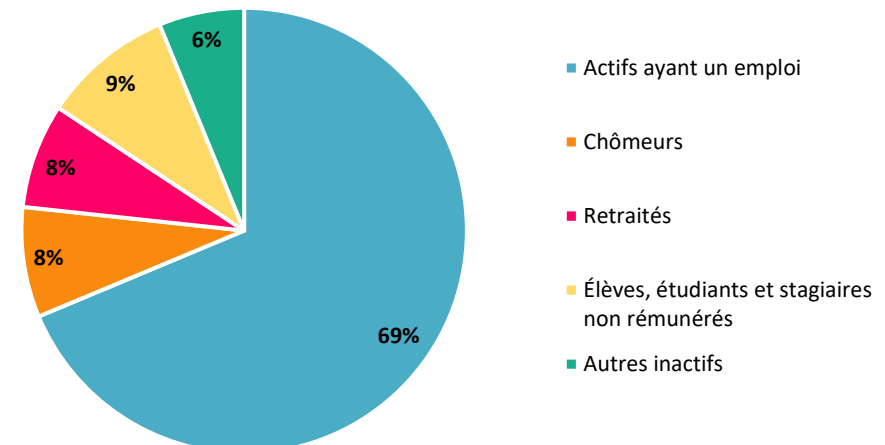
En termes d'évolution, on remarque une baisse de la population de 15 à 64 ans entre 2008 et 2019, passant de 2 271 à 2 094 personnes. Parmi cette population, on note une forte hausse du nombre d'actifs, et notamment de la part des chômeurs (passant de 4,9% à 8%). *A contrario*, la part des inactifs diminue fortement (cette baisse s'observe dans toutes les catégories).

Parmi la population de 15 à 64 ans, on compte pratiquement autant de femmes que d'hommes. Cependant, les hommes ont un taux d'activité supérieur à celui des femmes, 78,2% pour les hommes contre 75,2% pour les femmes. Il en est de même pour le taux d'emploi : 70,5% pour les hommes contre 66,9% pour les femmes.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2019

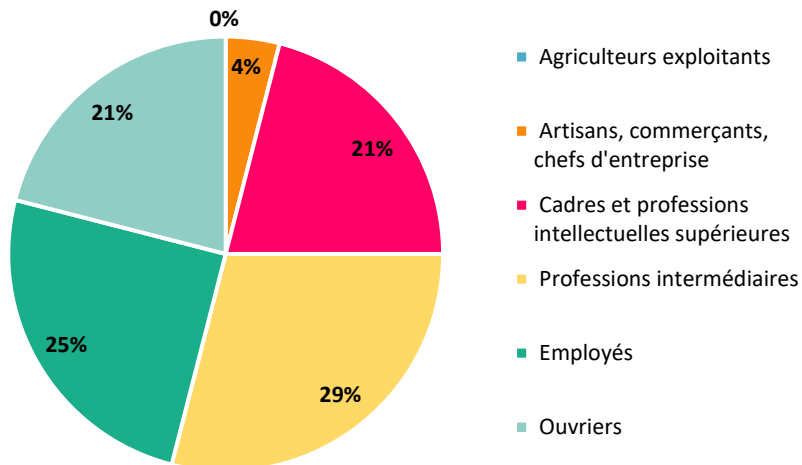
	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	2 094	1 606	76,7	1 438	68,7
15 à 24 ans	381	166	43,7	118	30,9
25 à 54 ans	1 226	1 152	94	1 057	86,2
55 à 64 ans	487	288	59,1	264	54,1
Hommes	1 050	821	78,2	740	70,5
15 à 24 ans	198	84	42,7	58	29,2
25 à 54 ans	609	591	97	544	89,3
55 à 64 ans	243	146	59,9	139	57
Femmes	1 044	785	75,2	698	66,9
15 à 24 ans	183	82	44,8	60	32,8
25 à 54 ans	616	561	91	513	83,2
55 à 64 ans	244	142	58,3	125	51,2

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



Sources des graphiques : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Population active ayant un emploi selon la catégorie socio-professionnelle en 2019



Une majorité de professions intermédiaires sur la commune

Parmi la population active ayant un emploi en 2019, les professions intermédiaires, les employés, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont majoritaires, et les ouvriers.

La part des professions intermédiaires, dans la population active ayant un emploi, représente 29%. La part des employés s'élève à 25% et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures représente 21%. La part des ouvriers s'élève aussi à 21%. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ne représentent que 4% de la population active ayant un emploi en 2019.

Les professions intermédiaires se détachent des autres catégories socioprofessionnelles

Entre 2008 et 2019, parmi les actifs ayant un emploi, on observe une baisse du nombre d'agriculteurs exploitants, passant de 8 à 0. Une baisse des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est également observée, passant de 104 en 2008, à 134 en 2013 et 60 en 2019. Les ouvriers sont également en baisse pendant cette période : 344 actifs ayant un emploi en 2008 contre 286 en 2019. On observe également une baisse des employés, passant de 392 en 2008 à 331 en 2019. Les professions intermédiaires ont augmenté sur la même période : 380 en 2008 contre 396 en 2019. Enfin, les cadres et professions intellectuelles supérieures ont stagné, passant de 272 en 2008 à 276 en 2019.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	dont actifs ayant un emploi	2013	dont actifs ayant un emploi	2019	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	1 624	1 500	1 643	1 450	1 534	1 349
dont						
Agriculteurs exploitants	8	8	4	4	0	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	112	104	139	134	65	60
Cadres et professions intellectuelles supérieures	272	272	248	229	286	276
Professions intermédiaires	412	380	422	378	411	396
Employés	448	392	447	407	411	331
Ouvriers	368	344	350	300	341	286

Sources des graphiques : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Evolution du taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	111	203	168
Taux de chômage en %	6,7	12,1	10,5
Taux de chômage des 15 à 24 ans	15,8	29,2	29,3
Taux de chômage des 25 à 54 ans	5,9	10,7	8,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	4,8	9,2	8,4

Zoom sur le taux de chômage des 15-64 ans par diplôme en 2019

À La Chapelle-Longueville, le chômage touche d'abord les personnes possédant le baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent (13,2%), les personnes disposant d'un CAP, VEP ou équivalent (12,3%), les personnes n'ayant aucun diplôme ou certificat d'études primaires (12,3%), ainsi que les personnes disposant d'un BEPC, brevet des collèges, DNB (10,9). Globalement ce sont les personnes avec peu ou pas de diplômes qui sont touchées par le chômage. Malgré cela, les personnes diplômées d'un bac +5 ou plus suivent avec un taux de chômage de 9,1%.

Les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2 ont le plus bas taux de chômage (5,1%).

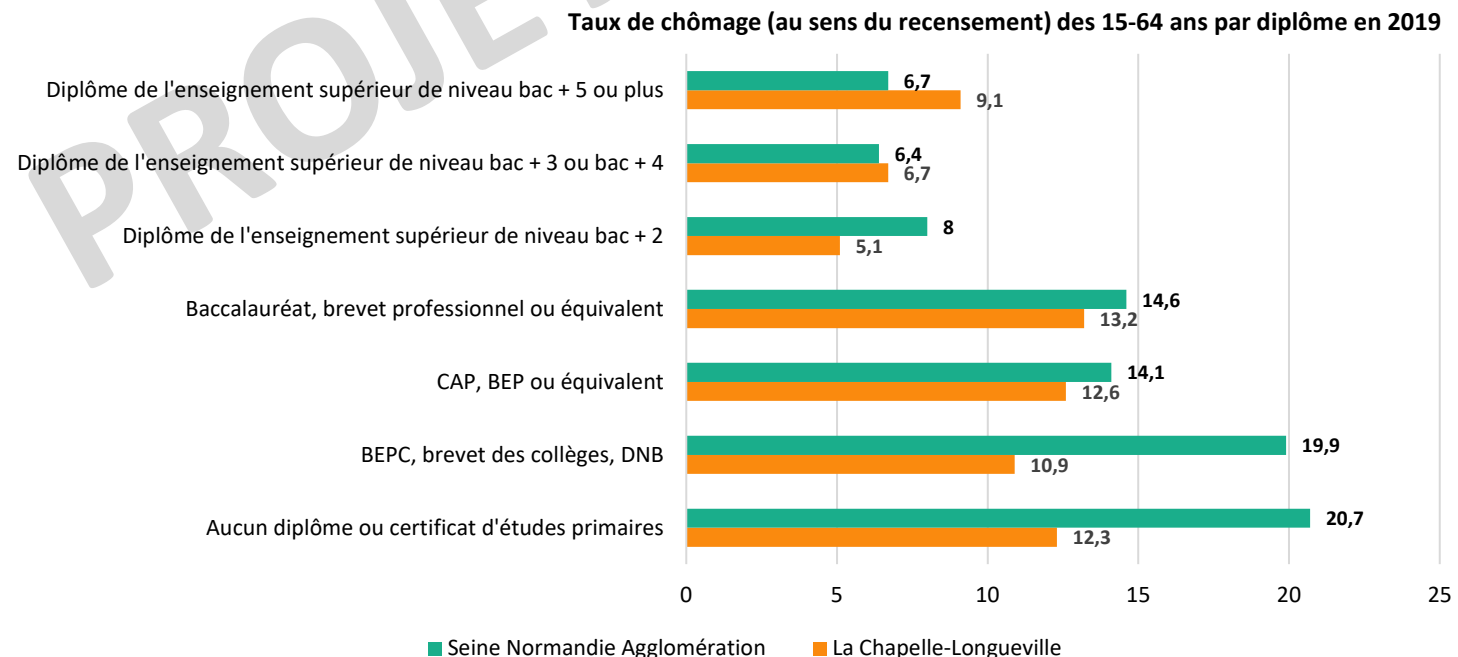
Au sein de Seine Normandie Agglomération, les personnes qui sont le plus touchées par le chômage sont celles avec aucun diplôme (20,7%) et celles disposant d'un BEPC, brevet des collèges, DNB (19,9%). Les personnes les moins touchées par le chômage sont celles disposant du plus au niveau d'étude (Bac +3, +4 et +5 ou plus).

Le chômage touche surtout les jeunes

Sur La Chapelle-Longueville, le taux de chômage des 15-64 ans est de 10,5% en 2019, contre 6,7% en 2008. On observe une diminution du taux de chômage entre 2013 et 2019, passant donc de 12,1% à 10,5%. Seine Normandie Agglomération enregistre un taux de chômage de 13% en 2019, légèrement inférieur à la moyenne française de 13,4%.

En 2019, on observe un taux élevé de chômage chez les jeunes de 15-24 ans : 29,3%. Ce chiffre stagne depuis 2013. Seine Normandie Agglomération enregistre également un taux élevé de chômage chez les jeunes : 28,6%. La moyenne française est à 27,2% de chômage chez les 15-24 ans.

Les 25-54 ans et les 55-64 ans ont un taux de chômage de 8,2% et 8,4%. En France, le taux de chômage des 25-54 ans est de 12% et 11% pour les 55-64 ans.



Sources des graphiques : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 550	100	1 484	100	1 452	100

Travaillent :

dans la commune de résidence	181	11,7	180	12,1	161	11,1
dans une commune autre que la commune de résidence	1 369	88,3	1 305	87,9	1 292	88,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Une majorité d'actifs quittent la commune pour travailler

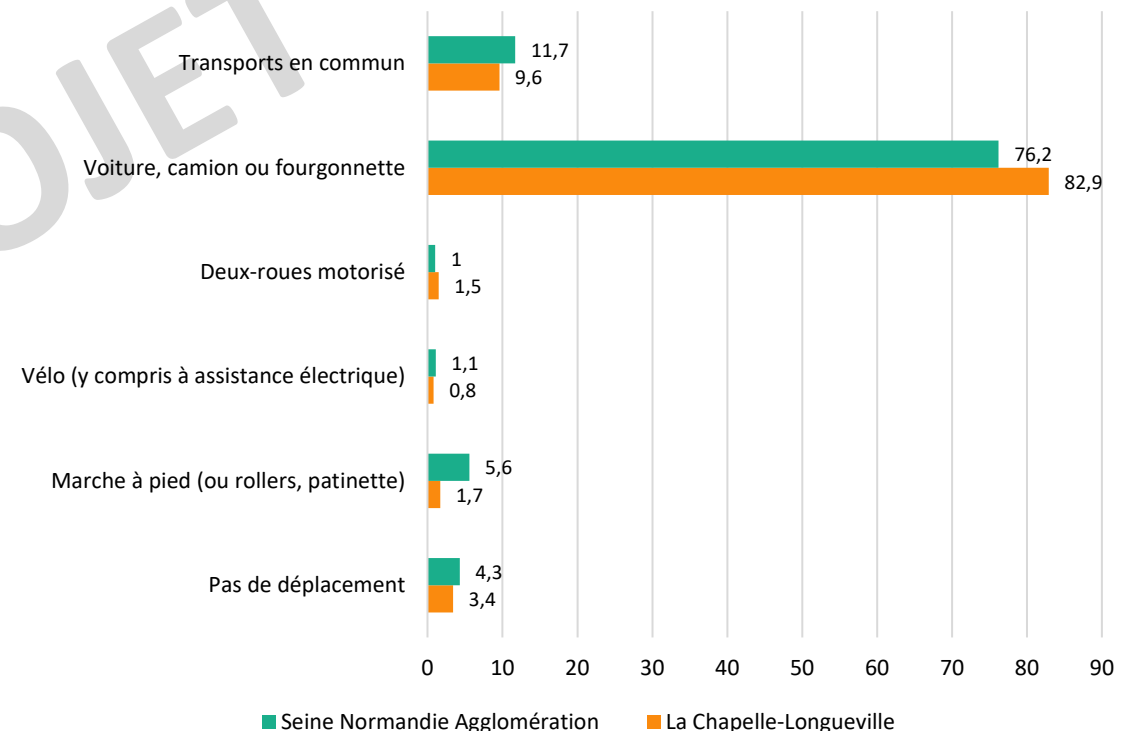
En 2019, 1 452 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi résident à La Chapelle-Longueville. Parmi ces actifs, 88,9% travaillent dans une commune autre que celle de résidence, contre 11,1% qui travaillent et vivent à La Chapelle-Longueville. Depuis 2008, ces chiffres sont plutôt stables.

L'utilisation de la voiture est majoritaire pour se rendre au travail

Pour se rendre au travail, en 2019, les actifs du territoire de 15 ans ou plus ayant un emploi utilisent à 82,9% la voiture (ou camion/fourgonnette) pour se rendre au travail. À l'échelle de Seine Normandie Agglomération, ils sont 76,2% des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi à utiliser une voiture.

À La Chapelle-Longueville, 9,6% des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi utilisent les transports en commun, 1,7% vont au travail à pied, et 0,8% des actifs utilisent un vélo. La faible représentation des modes doux et des transports en commun dans les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail s'explique par le manque de transports en commun sur le territoire et sur la localisation des zones d'emploi.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Activités, tissu économique et commercial

Zone d'activités économiques

Plusieurs zones d'activités sont présentes sur le territoire communal

Zone d'activités économique des Saules : La zone d'activités des Saules est située à l'entrée du village de Saint-Just. Seine Normandie Agglomération est propriétaire des terrains au sud de la zone d'activités. Ils constituent, avec les entreprises attenantes, la ZAC des Saules.

Le Goulet : Sur le village de Saint-Pierre-d'Autils, sur la RD 6015, la hameau du Goulet accueille un certain nombre d'activités commerciales et de services (restaurant, boulangerie, fabricant de clôtures...).



Source : <https://www.google.com/maps>



Source : <https://www.google.com/maps>



Source : <https://www.openstreetmap.fr/>



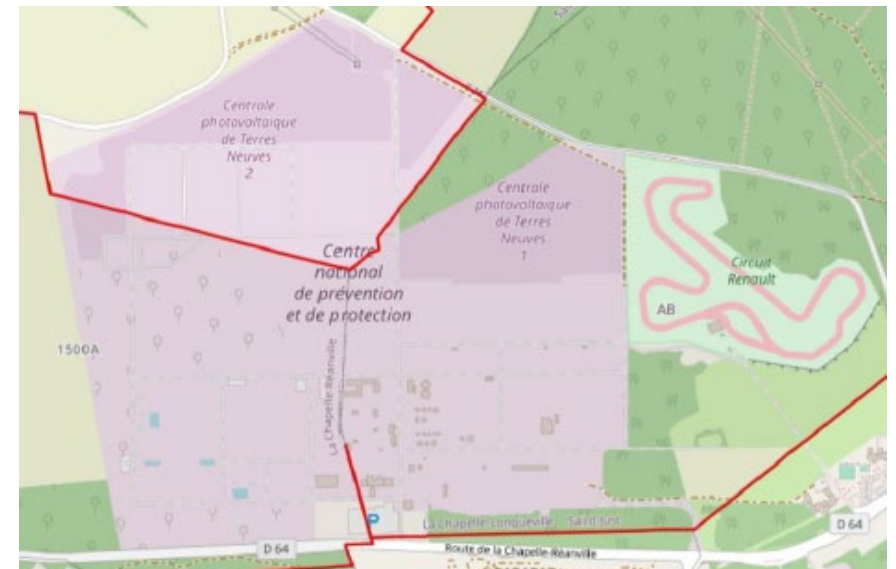
Source : <https://www.openstreetmap.fr/>

Plusieurs zones d'activités sont présentes sur le territoire communal (suite)

Zone du CNPP : Sur le plateau, entre les trois villages, la zone vaste du CNPP accueille des activités liées à la défense contre les incendies.

La zone est valorisable à plusieurs titres :

- Au cœur du CNPP (zone rose sur l'image à droite) : on trouve des projets finalisés et en cours de parcs photovoltaïques ;
- À l'est : on trouve l'ancien circuit Renault aujourd'hui abandonné, dont la vocation doit être discutée ;
- Au sud, sur la commune de Saint-Marcel : on trouve l'ancien hippodrome dont la vocation doit être discutée avec la commune voisine et Seine Normandie Agglomération.



Plusieurs zones d'activités sont présentes sur le territoire communal (suite)

Zone de stockage de véhicules : À l'entrée du village de La Chapelle-Réanville, un grand terrain anciennement destiné au stockage de véhicules est aujourd'hui sans activité.

Site d'enfouissement du SETOM : À l'entrée du village de La Chapelle-Réanville, et sur la commune de Mercey, un site d'enfouissement de déchets était présent. L'activité a cessé en fin d'année 2021 et sera prochainement reconverti en parc photovoltaïque.



Source : <https://www.openstreetmap.fr/>



Source : <https://www.google.com/maps>



Source : <https://www.openstreetmap.fr/>



Source : <https://www.google.com/maps>

CONSTATS

Un territoire porté par le secteur tertiaire grâce au commerce, aux transports et aux services divers et à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Une part importante des actifs de 15 à 64 ans ont un emploi. Le taux d'emploi en 2019 est de 68,7%.

Les catégories socio-professionnelles sont assez homogènes dans la population active ayant un emploi (professions intermédiaires, employés, cadres et professions intellectuelles supérieures, ouvrier).

Un taux de chômage qui augmente depuis 2008, passant de 6,7% à 10,5%.

Le chômage touche surtout les jeunes (15-24 ans) et les personnes disposant de peu ou pas de diplôme.

L'utilisation de la voiture est largement majoritaire pour aller au travail.

Présence de nombreuses zone d'activités économiques et de plusieurs commerces sur le territoire.

ENJEUX

Maintenir des emplois locaux.

Maîtriser le développement des zones industrielles notamment en termes d'étalement urbain sur les espaces agricoles.

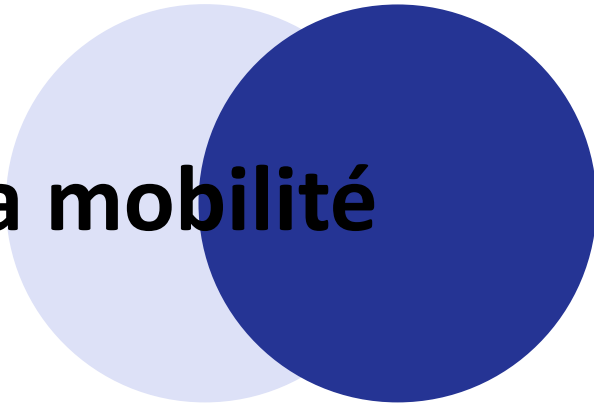
Favoriser les alternatives à la voiture pour se rendre au travail (transports en commun, covoiturage, etc.)

Protéger les commerces de proximité.

Conforter et soutenir les commerces de proximité dans les différents villages.

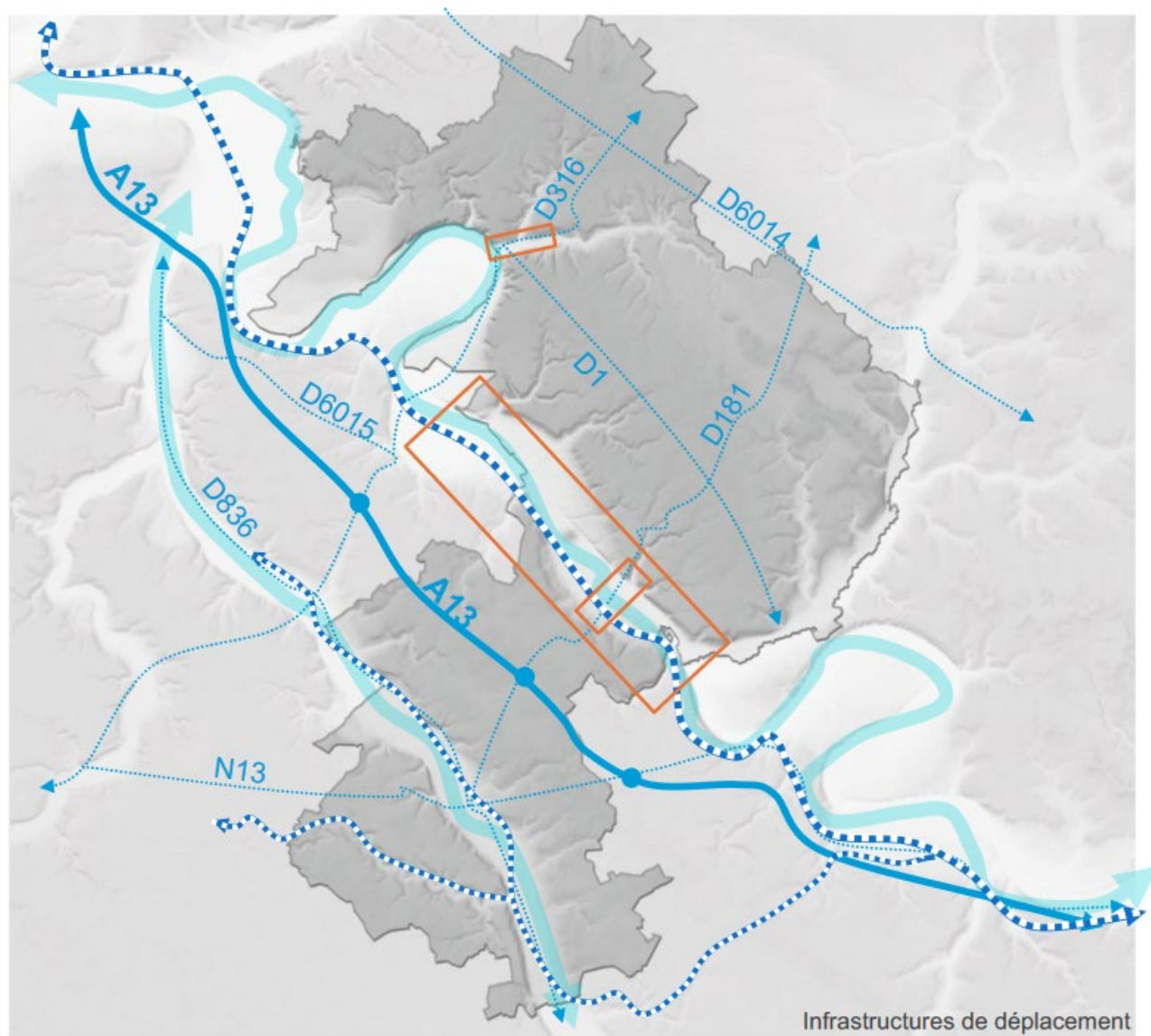
PROJET

PROJET



La mobilité

La Chapelle-Longueville, un territoire normand aux portes de l'Île-de-France



Source : Elaboration du SCoT, concertation publique, février 2021

Source : IGN BD Topo- Atopia

La Chapelle-Longueville, une commune normande aux portes de la région parisienne

La commune de La Chapelle-Longueville se situe dans le département de l'Eure en Normandie, non loin de Vernon et Giverny.

Le territoire se situe à l'extrémité est de la Normandie. De ce fait, elle se situe à proximité de la région Île-de-France, et notamment des départements des Yvelines et du Val d'Oise.

Elle appartient à l'intercommunalité Seine Normandie Agglomération.

Au cœur de Seine Normandie Agglomération, on trouve de nombreuses connexions internes perturbées par la topographie et le maillage viaire :

- Franchissements et/ou circulation en vallées complexes et parfois dissuasifs (pont de Vernon, faisceau d'infrastructures en Vallée de Seine, voie unique sur les Andelys, etc).
- Pour autant, on trouve des axes pénétrants et structurants supports de flux de transits entre les bassins de vie.

Un réseau routier et ferré développé le long de la Seine

Le réseau routier de la commune

La commune de La Chapelle-Longueville dispose d'un réseau routier dense, notamment le long de la Seine, et connecté aux communes voisines : Saint-Marcel et Vernon notamment.

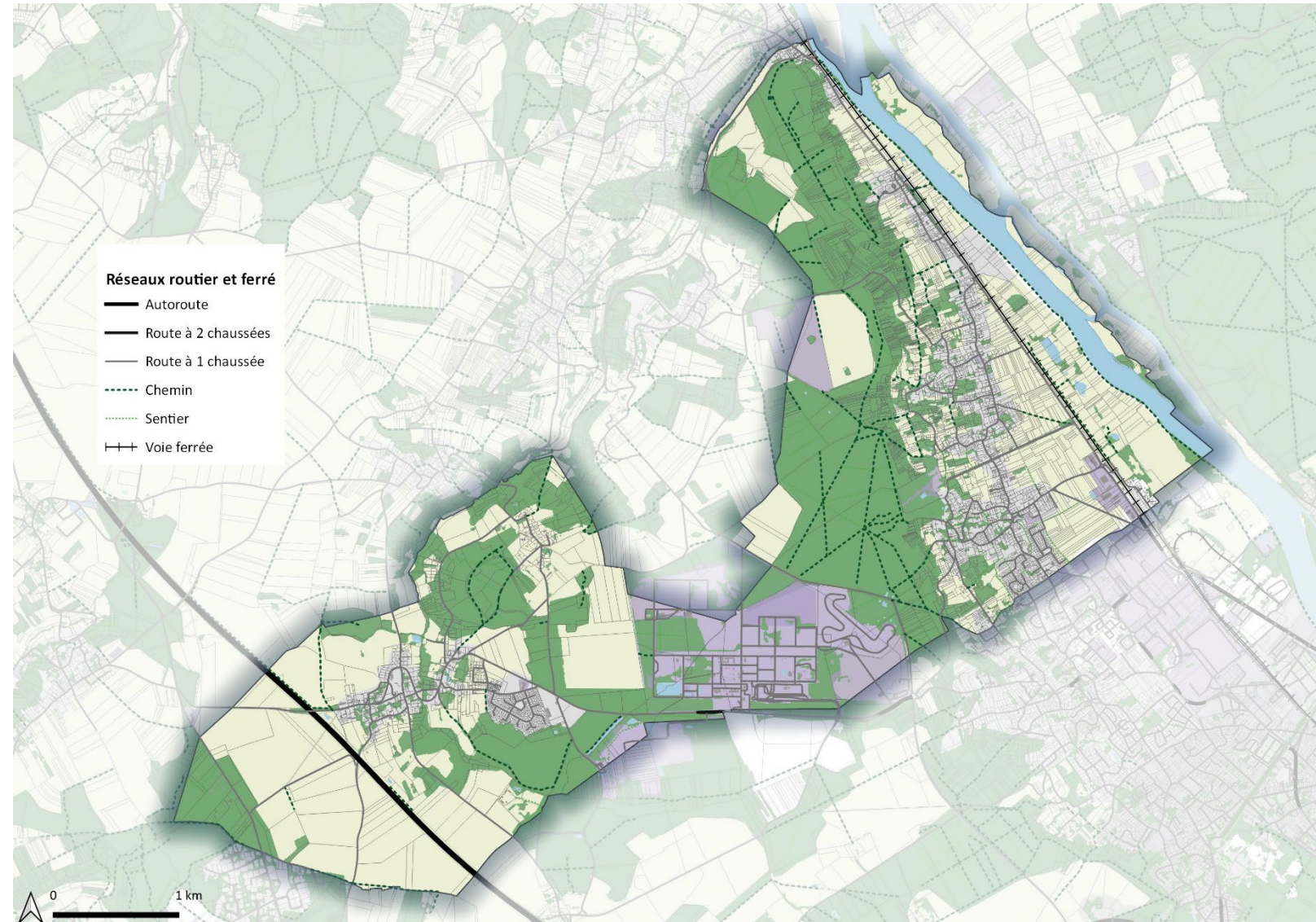
La commune est traversée au sud par l'autoroute A13. Cette autoroute relie Paris à Caen en passant par Rouen. Au nord, le territoire est coupée par la départementale D6015.

Une voie ferrée traverse le territoire

La commune est traversée par une voie ferrée. Les trains Nomad, passant sur cette voie, relie l'Île-de-France, de la gare Saint-Lazare à la Normandie (Vernon-Giverny, Rouen, Le Havre, etc). Des TER circulent également sur cette ligne.

La gare la plus proche se situe à Vernon (moins de 10km). Elle permet de rejoindre Paris en 1h30 (ligne J ou TER).

La voie ferrée et la départementale D6015 suivent le tracé de la Seine.



Source : Insee BPE 2020. Réalisation : VE2A 2022

Une utilisation importante de la voiture

Le taux de motorisation à La Chapelle-Longueville est très important : 96,3% des ménages disposent d'au moins une voiture en 2018.

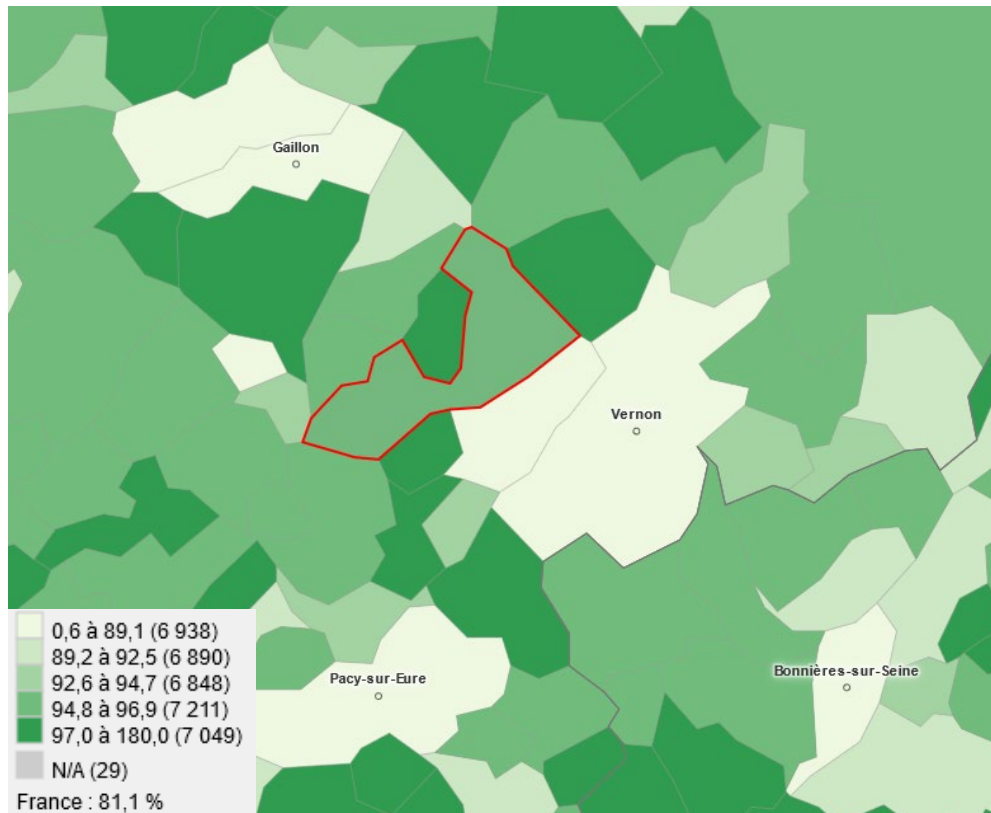
La part de la population active utilisant une voiture pour se rendre au travail est également élevé : 85% en 2018.

Ces chiffres s'expliquent par l'absence de gare sur le territoire, le manque de transports en commun, la topographie du territoire ne permettant pas forcément l'utilisation des modes actifs et le manque d'emploi local.

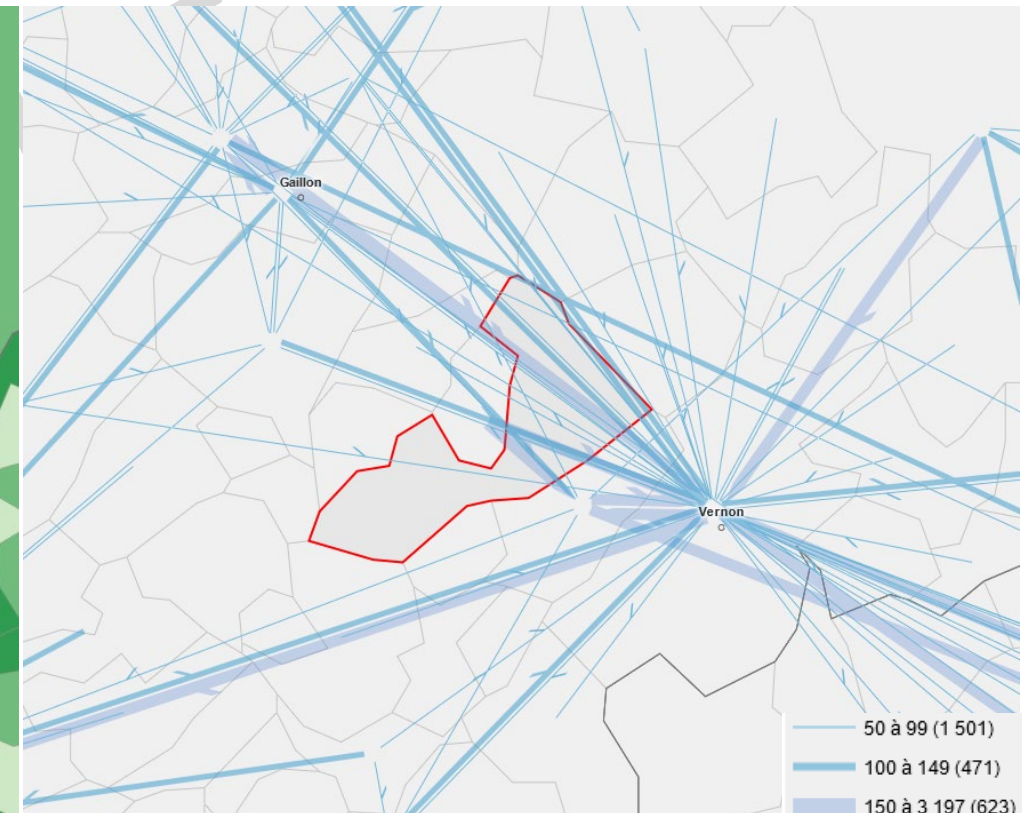
Ainsi, en termes de navettes domicile-travail, on compte en 2018 :

- 55 navetteurs en direction de Paris ;
- 180 navetteurs en direction de Saint-Marcel ;
- Et 330 navetteurs en direction de Vernon.

Part des ménages disposant d'au moins une voiture en % en 2018



Nombre de navettes domicile-travail (flux) (navetteurs) en 2018



Source : L'Observatoire des territoires

La problématique du stationnement sur le territoire

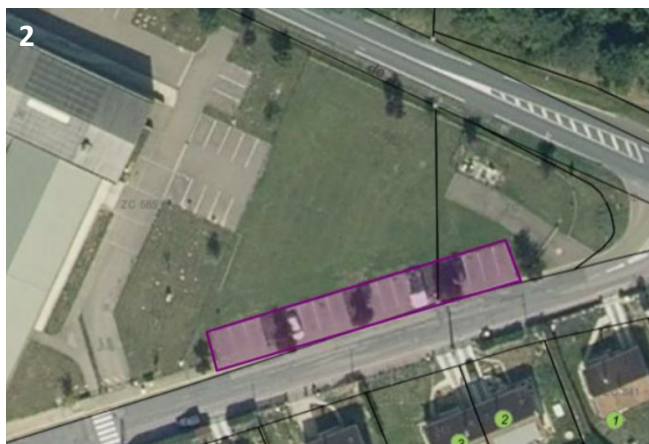
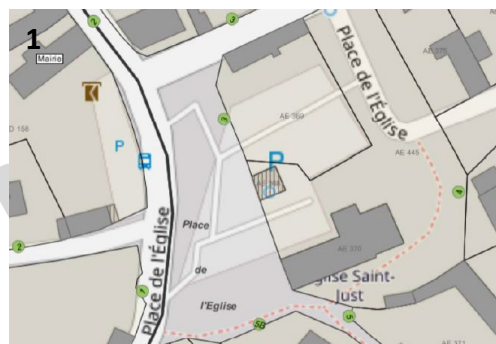
À Saint-Just, on compte plusieurs espaces de stationnement ;

- Le cimetière avec un espace de stationnement non organisé et non optimisé triangulaire ;
- La place centrale du bourg desservant l'école, l'église et la mairie. Ce parc de stationnement est important mais pourrait être optimisé pour offrir un nombre de places supérieur et une meilleure insertion paysagère (image 1).

À La Chapelle-Réanville, on note un parc de stationnement pour les parents d'élèves face à l'école (image 2), de nombreuses places de stationnement sont accessibles pour la salle des fêtes, la mairie, l'église et le cimetière (image 3). Et à l'ouest du village, la place de Réanville offre également quelques places de stationnement public.

À Saint-Pierre-d'Autils, la question du stationnement est importante sur le centre bourg. Actuellement, seuls quelques espaces ci-dessous (en violet) ont été identifiés. Ils constituent des places publiques de stationnement (image 4).

La vocation des espaces identifiés en violet dans l'image 5 devra être questionnée pour la desserte du centre-bourg.



Les transports en commun sur La Chapelle-Longueville

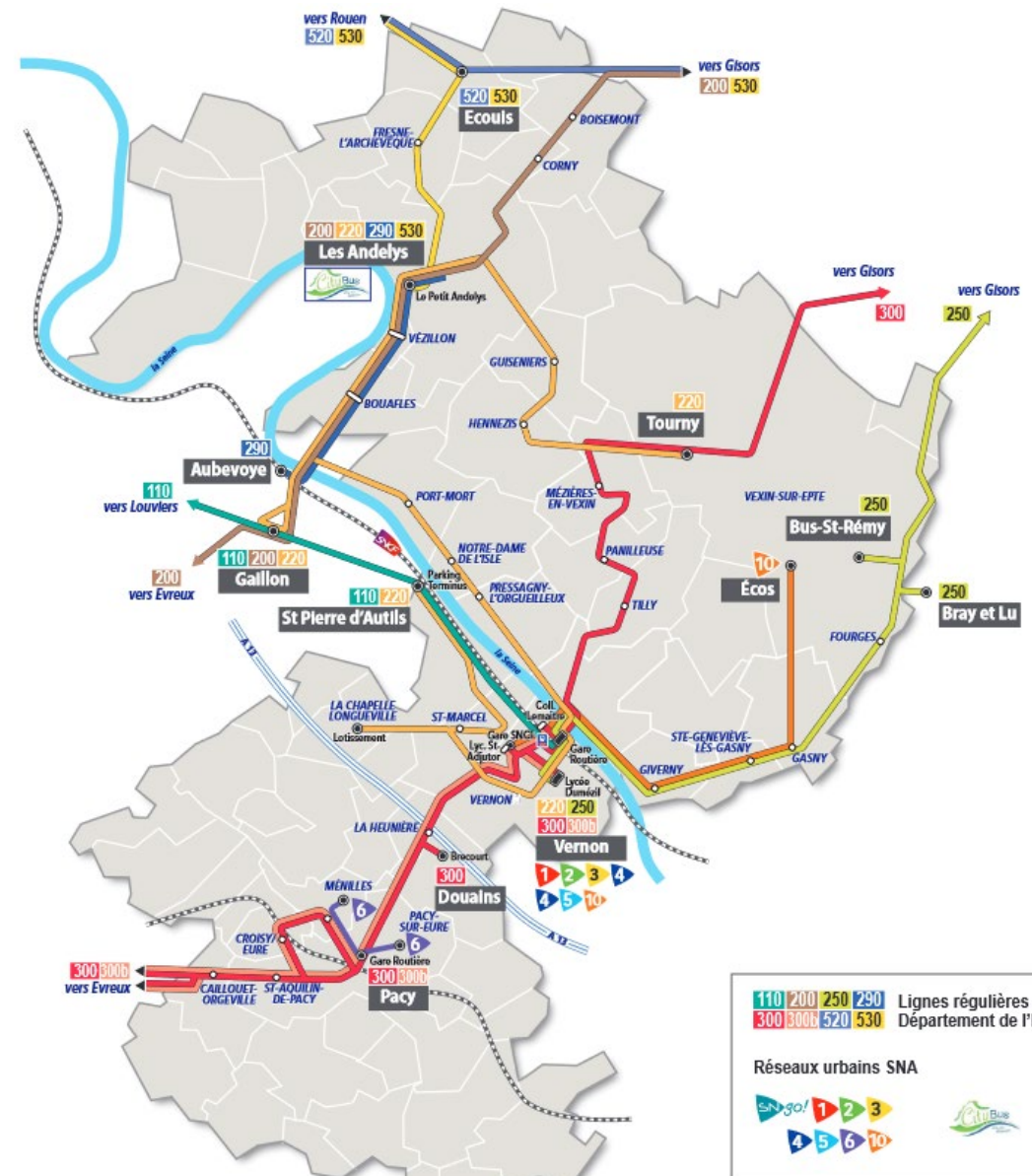
La commune de La Chapelle-Longueville est desservie par deux lignes de car régionale Nomad (géré par Keolis) :

- Bus 110 (prochainement 202) : Louviers <> Vernon. Le territoire communal comprend trois arrêts :
 - Saint-Pierre d'Autils – Le Goulet ;
 - Saint-Pierre d'Autils – RD 6015 x Rue des Vaches ;
 - Saint-Pierre d'Autils – Passage à niveau.

Les cars ne passent que deux fois dans la journée (le matin vers 7h et l'après-midi vers 15h30).

- Bus 220 (prochainement 207) : Vernon <> Tourny. Le territoire communal comprend quatre arrêts :
 - La Chapelle-Réanville – Lotissement ;
 - Saint-Just – Place de la Mairie ;
 - Saint-Pierre d'Autils – Cimetière ;
 - Saint-Pierre d'Autils – Le Goulet.

Les cars passent plusieurs fois dans la journée.



Source : <https://www.sna27.fr/>

Les transports scolaires

Plusieurs transports scolaires sont disponibles sur la commune de La Chapelle-Longueville :

- Bus A 07 : Chambray <> Vernon. Il dessert le village de La Chapelle-Réanville sur trois arrêts (Place de la Mare, Route du Stade et Froc de Launay).
- Bus A 08 : Villez-sous-Bailleul <> Vernon. Il dessert le village de Saint-Pierre-d'Autils sur deux arrêts (Le Goulet Terminus et Mestreville) ;
- Bus A 09 : Saint-Etienne-sous-Bailleul <> Vernon. Il dessert le village de Saint-Pierre-d'Autils sur deux arrêts (Eglise et Basse Marâtre) et le village de Saint-Just sur un arrêt (Mairie) ;
- Bus G 30 : Villez-sous-Bailleul <> Saint-Marcel. Il dessert le village de Saint-Pierre-d'Autils sur deux arrêts (Goulet Terminus et Mestreville).
- Bus G 33 : La Chapelle-Réanville <> Vernon. Il dessert le village de La Chapelle-Réanville sur deux arrêts (Place de la Mare et Route du Stade).
- Bus G 34 : La Chapelle-Réanville <> Vernon. Il dessert le village de La Chapelle-Réanville sur un arrêt (Froc de Launay) et le village de Saint-Pierre-d'Autils sur deux arrêts (Eglise et Basse Marâtre).
- Bus C 80 : Saint-Pierre-d'Autils <> Gaillon. Il dessert le village de Saint-Pierre-d'Autils sur trois arrêts (Eglise, Mestreville et Goulet Terminus).

G 33

LIEUX DESSERVIS	A1	R1	R3
	L.M.M.J.V.	L.M.J.V	Me
LA CHAPELLE REANVILLE			
Place de la Mare	7h51	17h24	13h09
Route du Stade	7h58	17h17	13h02
SAINT MARCEL			
Collège L. de Vinci	8h10	17h05	12h35
VERNON			
Collège Ariane	8h20	16h55	12h45

Source :
<https://www.sna27.fr/lagglo/le-territoire/les-61-communes/la-chapelle-longueville/>

A 07

LIEUX DESSERVIS	A1	A2	R1	R2	R3
	L.M.M.J.V	S	L.M.J.V	L.M.J.V	M/S
CHAMBRAY					
École	7h20	7h35	18h03	19h03	13h43
STE COLOMBE PRES VERNON					
Espace Laiterie	7h33	7h48	17h58	18h58	13h38
CHAMPENARD					
Mairie	7h29	7h34	17h54	18h54	13h34
LA CHAPELLE REANVILLE					
Place de la Mare	7h37	7h52	17h49	18h49	13h29
Route du Stade	7h40	7h55	17h46	18h46	13h26
Froc de Launay	7h47	8h02	17h40	18h40	13h20
VERNON					
Lycée Dumézil	8h05	8h20	17h15	18h10	12h55

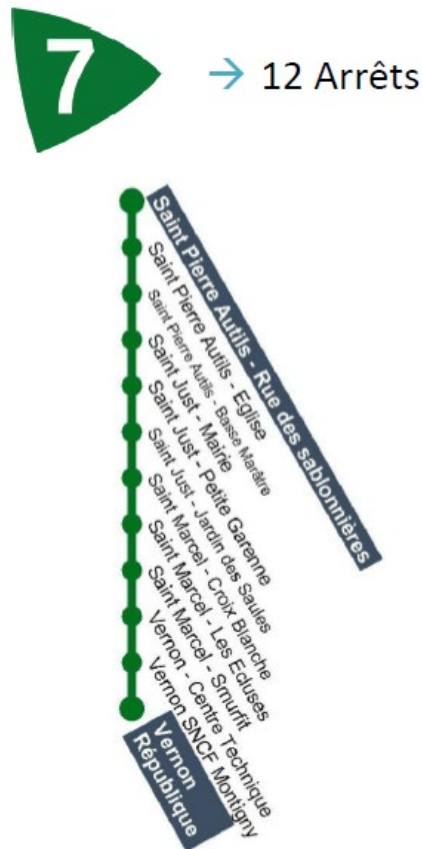
A 08

LIEUX DESSERVIS	A1	A2	R1	R2	R3
	L.M.M.J.V.	S	L.M.J.V	L.M.J.V	M/S
VILLEZ SOUS BAILLEUL					
Mairie	7h30	7h45	17h44	18h44	13h24
Le Bray	7h32	7h47	17h42	18h42	13h22
ST PIERRE DE BAILLEUL					
Moulin Viard	7h35	7h50	17h39	18h39	13h19
Place	7h36	7h51	17h38	18h38	13h18
Dormont Juifs	7h41	7h56	17h33	18h33	13h13
ST PIERRE D'AUTILS					
Le Goulet Terminus	7h43	7h56	17h31	18h31	13h11
Mestreville	7h46	8h01	17h28	18h28	13h08
ST MARCEL					
TWR Le Feu/Goodrich	7h52	8h07	17h22	18h22	13h02
Gendarmerie	7h54	8h09	17h20	18h20	13h00
VERNON					
Lycée Dumézil	8h05	8h20	17h15	18h10	12h55

Le projet de la ligne 7 sur La Chapelle-Longueville

Le tracé envisagé Saint-Pierre-d'Autils des Sablonnières <> Vernon République permettrait de desservir de nouvelles communes, la zone industrielle et le centre technique de Vernon.

Au total ce tracé compterait 12 arrêts, dont 6 sur la commune de La Chapelle-Longueville (villages de Saint-Pierre-d'Autils et Saint-Just).



Source : Etude ligne 7 – SNA, transdev Normandie, Sngc I,

CONSTATS

Un territoire normand aux portes de l'Île-de-France.

Un réseau routier dense permettant de connecter la commune aux territoires voisins.

La commune se situe à proximité d'axes routiers structurants et d'une gare, celle de Vernon-Giverny lui permettant de relier la Normandie et la Région parisienne.

La commune est peu desservie par les transports en commun, ce qui oblige les habitants à utiliser principalement leur voiture pour se déplacer.

Les transports scolaires sont bien développés sur le territoire permettant aux élèves de se rendre dans les différents établissements scolaires de la SNA.

L'offre de stationnement gratuit est très hétérogène en fonction des villages.

ENJEUX

Développer l'usage du covoiturage sur le territoire.

Maintenir l'offre de stationnement existante pour Saint-Just et La Chapelle-Réanville.

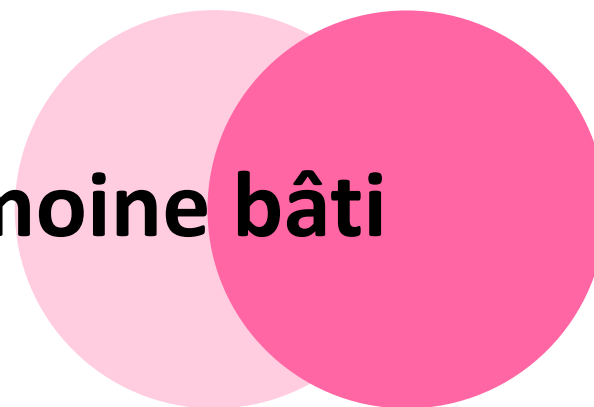
Développement l'offre de stationnement sur le village de Saint-Pierre d'Autils.

Promouvoir l'usage des transports en commun et des transports scolaires.

PROJET

PROJET

Patrimoine bâti



Un patrimoine local riche à protéger

- Le Manoir : familièrement appelé depuis toujours par les habitants de Saint-Just, le "Petit Château", il se situe en face de l'église. C'est aujourd'hui une propriété privée qui ne se visite pas.
- Le château du Rocher du XIII^{ème} siècle : également une propriété privée, il est situé dans les hauts du village, mitoyen du grand château, dont il a constitué une annexe jusqu'en 1826. Les jardins ont reçu le label "jardin remarquable". Ils constituent, en effet, l'attrait principal du château de Saint-Just. Et l'allée de tilleul classée.
- La "Maison Blanche", actuelle mairie de la Chapelle-Longueville (acquise en 1972), était un lieu privilégié où se déroulaient les festivités du village. Mme Allard y monte une troupe de théâtre et une chorale. Elle est aidée par sa voisine du Petit Château, Mme Parey O'Flaherty. De 1929 à 1945, elle est habitée par le maire de l'époque, M. Albert Belguise.
- L'église du XI^{ème} siècle et ses toiles intérieures,
- Le lavoir de la place de l'église.
- L'ancienne mairie, rue de la mairie ;
- Le parc du château de Saint-Just ;
- Le domaine de Saint-Just (château, parc, avenue du Château, ...).

Le patrimoine à revaloriser

Jusqu'en 2017, sur Saint-Just, il y avait les cascades avec le petit pont, qui pourraient être restaurées et revenir sur la liste. On peut également évoquer le petit pont sur la place du village à nettoyer et valoriser, ainsi que les bords de Seine.



Source : <https://www.lachapellelongueville.fr/>

Un patrimoine local riche à protéger

▪ Église Saint-Pierre :

- Située sur la place du village, l'église date du XII^e siècle. Elle peut accueillir 156 personnes dans la nef principale et 50 personnes dans le transept.
- Le clocher, classé le 9 septembre 1909, comporte 3 cloches. L'ensemble du clocher a été déposé d'un seul tenant par une imposante grue télescopique le 18 avril 2017 et remonté de même, après rénovation, le 13 mars 2018.
- L'église fait partie d'un ensemble plus vaste : la mairie voisine, anciennement ferme du prieuré puis, à la suite, le prieuré, maisons particulières aujourd'hui.

▪ Mairie annexe :

- La mairie en pierre était la ferme du prieuré avant de devenir la mairie de Saint-Pierre puis mairie annexe à la suite de la fusion de la commune avec les deux communes voisines en 2017.
- Un préau de belle facture est situé dans la cour de la mairie. Sa partie nord est fermée par une grille en fer forgé réalisée par un forgeron local M. Dagommer. L'espace clôturé est occupé par une ancienne voiture de pompiers dénommée « Henriette » visible à travers la grille.

▪ Maisons particulières remarquables :

- Le village comprend de nombreuses anciennes fermes avec de grands porches en bois surmontés de tuiles faîtières.
- Sente des Moulins, on y trouvait trois moulins à farine et à châtaignes. L'un de ces bâtiments est visible le long du n° 3 avec son ruisseau coulant depuis la rue du Fournel.
- Au n° 16 de la rue Alphonse-Georges Poulain, on trouve une ancienne maison vigneronne datant de 1779 où vécut Alphonse Georges Poulain, érudit local.

- Au 15 rue du Fournel et au 19 rue du Guesdon, portails en fer forgé réalisés par M. Dagommer.
- Au milieu de la rue du Fournel, on trouve un abreuvoir à boeufs inséré dans le mur d'une propriété, alimenté par le ruisseau du Fournel.
- En haut de la rue Rognon, porte ancienne en arcature.
- Murs en bauge : les propriétés et les champs du village sont souvent entourés de murs en bauge plus ou moins bien conservés. Ces murs de teinte ocre-doux donnent une image apaisante du paysage.
- Lavoirs : le village comporte de nombreux lavoirs le plus souvent situés dans les propriétés. Il existe encore un lavoir public rue de la Haute-Marâtre.



Mairie annexe

Source : <https://www.lachapellelongueville.fr/>

Un patrimoine local riche à protéger (suite)

- Sentes : le village comprend de nombreuses sentes qui permettent d'accéder à pied ou à vélo aux pâtures et jardins à l'écart des voies communales.
- Les abris sous roche découverts par Alphonse Georges Poulain : Alphonse Georges Poulain, érudit local, a entrepris des fouilles dans les grottes du coteau de Mestreville de 1902 à 1904. Il a ainsi découvert dans la « grotte du Mammouth » un tibia de mammouth laineux, dans la grotte voisine du « Squelette néolithique » divers objets et un squelette de femme du néolithique, enfin dans la « Grotte sépulcrale » divers objets de l'époque néolithique.
- Bords de Seine : les bords de Seine sont accessibles depuis le passage à niveau n° 24, sur la départementale, à l'aplomb de l'extrémité de la rue de Longueville. Et depuis Le Goulet, en passant sous le chemin de fer. Possibilité également d'accéder par le PN de Saint-Pierre La Garenne à la sortie du Goulet ou par le pont de Saint-Just accessible par le rond-point de Saint-Just.



Eglise Saint-Pierre

Source : <https://www.lachapellelongueville.fr/>

Un patrimoine local riche à protéger

- Vallée du Saint Ouen : ruisseau prenant sa source au Sud-Est près de la ferme de Cour-Côte, dans le bois de Mercey.
- Eglise : reconstruite vers le XVème siècle avec quelques éléments plus anciens, émanant probablement d'une église plus ancienne.
- Maison de Nancy Cunard : figure complexe et décalée, maitresse d'Aragon qui a fait sensation entre les deux guerres.
- Ferme de Court-Côte : probablement un ancien manoir du XVIème, avec un beau pigeonnier circulaire daté de 1562, les restes d'une tour carrée et d'un lavoir.
- Croix du Roule : édifiée, dit-on en expiation d'un crime, au milieu du XIXème siècle et qui était entourée il y a peu de vieux tilleuls.
- Lavoir du Froc : restauré il y a une vingtaine d'année par une association. Tous les lavoirs datent généralement du milieu du XIXème créés sous un fort mouvement hygiéniste. Ils ont ensuite été délaissés ou détruits avec l'adduction de l'eau potable (vers 1960 pour le hameau du Froc).
- Manoir du Froc de Launay : propriété privée, remaniée au début du XIXème siècle. La propriété date certainement d'une époque beaucoup plus ancienne. Il est mentionné au XVIIème avec l'histoire d'une vieille famille et la partie centrale daterait du XVème. Mais deux sarcophages avec des poteries aux pieds des squelettes ont été découverts fin XIXème, ce qui laisse penser qu'il existait une villa gallo-romaine à cet emplacement.
- La cheminée de l'ancienne briquerie : vestige en cours de protection, situé en haut de la route des écoles près de la Genevray.



Lavoir du Froc



Manoir du Froc Launay

Source : <https://www.lachapellelongueville.fr/>

CONSTATS

La commune dispose d'un patrimoine bâti riche, témoin d'une histoire locale ancienne.

Un patrimoine local qui fonde l'identité du territoire et qui participe à la qualité du cadre de vie de la commune.

ENJEUX

Préserver les éléments appartenant au patrimoine bâti et continuer de les mettre en valeur.

Valoriser le patrimoine local de la commune.

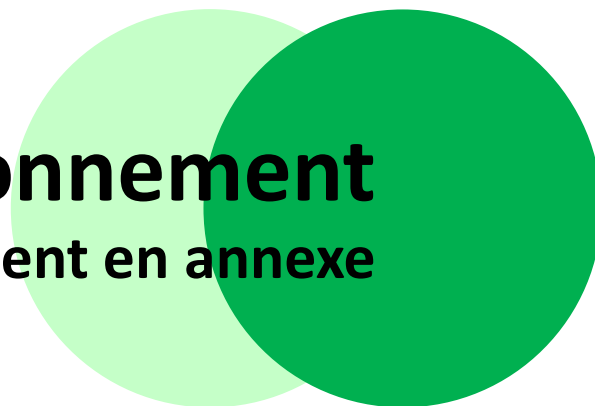
Valoriser l'identité culturelle de la commune à travers l'histoire locale.

PROJET

PROJET

Environnement

Document en annexe



PROJET

Agriculture

Document en annexe





Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

